



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 11 juin 2026**

**RAPPORT N° 14/2026  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes communaux de l'exercice 2025**

**Rapport sur le préavis N° 14/2026  
« Comptes communaux de l'exercice 2025 »**

**Table des matières**

|                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Abréviations</b>                                                    | <b>2</b>  |
| <b>Vocabulaire</b>                                                     | <b>2</b>  |
| <b>Introduction</b>                                                    | <b>3</b>  |
| <b>Présentation des comptes et du préavis 14/2026</b>                  | <b>3</b>  |
| <b>Rapport du réviseur PKF</b>                                         | <b>4</b>  |
| <b>Examens des comptes</b>                                             | <b>6</b>  |
| Secrétariat municipal (SMU)                                            | 7         |
| Service de l'Accueil et de la Population (ACC)                         | 7         |
| Service des affaires intercommunales (SAI)                             | 7         |
| Bureau de l'économie, du tourisme et de la vigne (ECO)                 | 8         |
| Service des systèmes d'information (SYS)                               | 8         |
| Service des bâtiments, de la gérance et de l'énergie (BAT)             | 9         |
| Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)                         | 12        |
| Bureau de la durabilité (DUR)                                          | 13        |
| Service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien (TRA) | 13        |
| Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)                | 14        |
| Sécurité (ASR)                                                         | 17        |
| Service de la cohésion sociale (COS)                                   | 18        |
| Service de la culture (SCU)                                            | 20        |
| Service des relations humaines (RHU)                                   | 22        |
| Bureau animation jeunesse (ANI)                                        | 23        |
| Musée Jenisch Vevey (MJV)                                              | 23        |
| Service des Finances (FIN)                                             | 24        |
| <b>Examen de la brochure</b>                                           | <b>25</b> |
| <b>Conclusion</b>                                                      | <b>27</b> |
| Annexes                                                                | 29        |

## VOCABULAIRE

### Abréviations

|          |                                                                                        |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| ACC :    | Accueil et population                                                                  |
| ACI :    | Administration Cantonale des Impôts                                                    |
| ANI :    | Bureau animation jeunesse                                                              |
| ARAS :   | Association régionale d'action sociale                                                 |
| BAT :    | Bâtiments, gérance et énergie                                                          |
| CAD :    | Chauffage à distance                                                                   |
| COFI :   | Commission des finances                                                                |
| COGEST : | Commission de gestion                                                                  |
| COS:     | Cohésion sociale                                                                       |
| DUR :    | Bureau de la durabilité                                                                |
| ECA :    | Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud |
| ECO:     | Bureau économie, tourisme et vignes                                                    |
| ERP :    | Enterprise Resource Planning ou PGI (Progiciel de gestion intégré)                     |
| FAM:     | Famille, éducation et sport                                                            |
| FAS :    | Fondation des Arts et Spectacles de Vevey (Théâtre Le Reflet)                          |
| FEDD :   | Fonds communal pour l'énergie et le développement durable                              |
| FIN:     | Finances                                                                               |
| GED :    | Gestion électronique des documents                                                     |
| LPIV :   | Loi péréquation intercommunale                                                         |
| MJV :    | Musée Jenisch Vevey                                                                    |
| NPIV :   | Nouvelle péréquation intercommunale                                                    |
| RHU:     | Relations humaines                                                                     |
| SAI:     | Affaires intercommunales                                                               |
| SCU:     | Culture                                                                                |
| SMU:     | Secrétariat municipal                                                                  |
| SYS:     | Systèmes d'information                                                                 |
| TRA:     | Travaux publics, espaces verts et entretien                                            |
| URB:     | Urbanisme et mobilité                                                                  |

### Vocabulaire

#### **Patrimoine administratif :**

Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois.

#### **Patrimoine financier :**

Le patrimoine financier désigne l'ensemble des biens financiers (également appelés actifs) détenus par une personne physique ou morale.

#### **Valeur vénale :**

La valeur vénale est le prix auquel un bien peut être vendu sur un marché donné. Elle se réfère au prix de marché de ce bien.

#### **Valeur nominale :**

La valeur d'un titre qui est fixé par la société qui l'émet, sans rapport avec la valeur marchande ou de marché (vénale).

## **Introduction**

La Commission de gestion a étudié les comptes communaux 2025 lors de 3 séances les 19, 20 et 21 mai 2026. Elle a procédé à l'examen des comptes du préavis n° 14/2026 « Comptes communaux de l'exercice 2025 » et du rapport de la fiduciaire chargée de la révision (PKF). Lors de l'examen des comptes, la commission a pu bénéficier de l'apport avisé de Mme Elena Bragagnini Borloz (cheffe de Service FIN) ainsi que du Syndic et Municipal en charge des finances, M. Yvan Luccarini, qui a présenté en introduction une synthèse de la situation financière de la Commune au 31 décembre 2025.

M. le Syndic Yvan Luccarini, Municipal MJV, FIN et SYS (da.) ainsi que Mme Bragagnini Borloz ont participé aux trois journées et les personnes citées ci-dessous au fur et à mesure selon les horaires établis. Les membres de la Municipalité et les collaboratrices et collaborateurs suivants ont été présentes et présents : Mesdames les Municipales Gabriela Kämpf, Municipale ACC, COS et DUR (da.), Alexandra Melchior, Municipale SCU et ASR (VER) et Laurie Willommet, Municipale FAM et ANI (PS) ainsi que Messieurs les Municipaux Antoine Dormond, Municipal URB (VER), Vincent Imhof, Municipal TRA et ECO (V'LIB) et Pascal Molliat, Municipal BAT (VL), accompagnés des collaboratrices et collaborateurs de la Ville (cheffes et chefs de Service, déléguées et délégués, responsables de secteur).

Les membres de la Cogest, de la Cofi et les membres et suppléants de la Cogest présents étaient Mesdames Jennyfer Vincent (VER), Elodie Sierro (da.), Maria Antonietta de Stefanis (PS), Sarah Dohr (VL - rédactrice du rapport), Anne-Francine Simonin (VL) et Messieurs Pierre Butty (PS), Dominique Besson (PS), Alexandre Beausire (PLR), Cyril Gros (da.), Eliott Messeiller (da.), Laurent Cornu (PLR), Alain Gonthier (da.).

La Commission de gestion tient à remercier M. le Syndic, Mme Bragagnini Borloz, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, les cheffes et chefs des différents services, les collaboratrices et collaborateurs de ces services ainsi que les membres de la COFI pour leur disponibilité et leur participation active lors de ces journées de révision des comptes.

Un grand merci à toutes les collaboratrices et collaborateurs œuvrant pour la Commune de Vevey.

La Commission de gestion présente ci-après le résultat de sa mission de contrôle et vérification de la comptabilité communale.

## **Présentation des comptes et du préavis 14/2026**

M. Luccarini présente les comptes à l'aide de diapositives montrant les tableaux et informations développées dans le préavis. Il présente un résumé de ces comptes en quelques chiffres clés.

Le résultat publié présente un excédent de charges de CHF 1.71 millions, une marge d'autofinancement positive de CHF 6.92 millions, des dépenses nettes d'investissements de CHF 37.32 millions et le fait que la Commune a dû recourir à des emprunts.

Après bouclage des comptes, le découvert au bilan passe à CHF 42.47 millions et les disponibilités sur les comptes (liquidités sur les comptes) sont de CHF 4.44 millions.

Par rapport au budget 2025 (perte estimée de CHF 3.37 millions), la Commune a une diminution des charges de 6.62%, mais également une diminution des revenus de 5.74% pour arriver à une perte finale de CHF 1.71 millions et une amélioration de CHF 1.65 millions par rapport au budget.

Il a rappelé plusieurs éléments marquants :

- la Ville enregistre environ 10 millions de francs d'amortissements annuels ;
- le pilotage financier demeure complexe, notamment en raison d'un écart de près de CHF 3,9 millions dans certains remboursements collectifs (RIE3, RFFA) ;
- les aides et subventions ont diminué d'environ un million de francs ;
- la taxation définitive 2023 de Nestlé n'est intervenue qu'en janvier 2026, ce qui implique que les recettes fiscales correspondantes ne seront encaissées qu'en 2026 ;
- la compensation liée à la RFFA représente une diminution d'environ un million pour Vevey ;
- certaines dépenses ont été imputées dans les investissements plutôt que dans les charges, ce qui diminue artificiellement les charges de fonctionnement.
- Les réserves latentes de la Ville s'élèvent à 142 millions de francs. En effet, le patrimoine financier, constitué de patrimoine immobilier et d'actions, est largement sous-évalué à sa valeur nominale pour les actions et non-révalué pour l'immobilier.

Il a également été relevé que la nouvelle péréquation modifie fortement la participation communale au financement du social, la contribution passant d'environ 33 % à 17 %.

Un point positif mis en avant concerne les importantes réserves latentes de la Ville, notamment certaines actions et immeubles inscrits au bilan à des valeurs nominales.

### **Rapport du réviseur**

La commission de gestion a accueilli le 19 mai 2026 M. Christophe Pointet de la société PKF Fiduciaire SA, organe de révision des comptes de la Commune. M. Pointet rapporte que l'audit a commencé le 20 avril sur la base du règlement sur les Communes et la RCom et elle s'est terminée le 7 mai 2026.

Le travail du fiduciaire consiste à contrôler les liquidités, les mouvements, les signatures à deux et contrôler que tout est à jour. Le fiduciaire contrôle les actifs, le patrimoine administratif et financier, le passif (que toutes les écritures soient enregistrées), les provisions et les revenus principaux, les impôts.

Il y a un patrimoine financier et administratif important dans la Commune qu'il soit immobilier ou sous forme d'actions. Celui-ci génère des revenus par les dividendes et les loyers. Certes il y a aussi des charges d'immeubles, d'entretien, mais il est clair que s'il n'y avait pas tout ce patrimoine historique acquis au fil des années, la dette de la Ville serait relativement plus élevée.

Il a été rappelé qu'il s'agit de l'avant-dernier exercice sous le régime comptable MCH1 avant le passage au MCH2. Cette transition modifiera sensiblement la présentation des comptes, notamment avec l'introduction d'un tableau des flux de trésorerie et une meilleure uniformisation des annexes.

Plusieurs éléments ont été discutés :

- les investissements sont financés à près de 80 % par l'emprunt ;
- les réserves latentes ne sont pas prises en compte dans certaines analyses financières, ce qui conduit à une sous-évaluation du patrimoine communal ;
- les participations de Romande Energie et Holdigaz (Holdinova) représentent environ 42 millions de francs en valeur boursière mais sont évaluées à leur valeur nominale ;
- la sous-évaluation des réserves latentes subsistera sous MCH2.

Le rapport relève que le plafond d'endettement et la capacité de cash-flow de la législature, fixés à 30 millions de francs, demeurent globalement maîtrisés. Cet indicateur a été considéré comme plutôt rassurant dans le contexte financier actuel.

Il mentionne la question des prestations propres activées. Ce point a suscité des discussions, plusieurs commissaires relevant que cette problématique prendra une importance accrue avec l'entrée en vigueur du MCH2, notamment concernant les seuils d'activation et la manière de comptabiliser certaines prestations internes.

La question des crédits d'étude n'ayant pas abouti à un préavis municipal a été soulevée. Plusieurs commissaires se sont interrogés sur le maintien de ces montants au bilan malgré l'absence de concrétisation des projets concernés, évoquant un possible problème de non-valeur comptable.

Le rapport traite des titres et papiers-valeurs détenus par la Ville, sujet directement lié à la question plus large des réserves latentes et de la valorisation du patrimoine communal.

Enfin, les discussions autour de la conclusion du rapport ont principalement porté sur les changements attendus avec le passage au MCH2. Mme Bragagnini Borloz a expliqué que cette réforme permettra une présentation plus uniforme des comptes et facilitera l'intégration d'annexes et de documents complémentaires, notamment pour les institutions intercommunales.

L'introduction du tableau des flux de trésorerie a été identifiée comme un futur outil particulièrement intéressant pour le suivi financier de la commune. Il a également été rappelé que le MCH2 exigera une formalisation beaucoup plus poussée des procédures internes et du système de contrôle interne. Dans cette perspective, la Ville de Vevey travaille actuellement à établir une cartographie complète des processus administratifs, à clarifier son organigramme, puis à développer une matrice des risques permettant un suivi structuré des risques financiers et organisationnels.

Plusieurs commissaires ont également regretté l'évolution du contenu du rapport du fiduciaire par rapport aux années précédentes. Il a notamment été relevé que les anciens rapports, en particulier celui relatif aux comptes 2022 publié en mai 2023, comportaient des indicateurs financiers bien plus détaillés et utiles à l'analyse politique et financière des comptes communaux.

À titre d'exemple, les commissaires ont cité :

- les indicateurs liés au degré d'autofinancement ;
- les analyses sur la suffisance du financement des investissements ;
- la part des intérêts de la dette ;
- les ratios de capacité de financement de l'endettement ;
- ainsi que différents indicateurs permettant d'évaluer plus précisément la santé financière de la commune.

Plusieurs membres de la commission ont exprimé le souhait de retrouver ce type d'outils analytiques dans les futurs rapports de révision, estimant que les documents présentés cette année demeurent insuffisamment approfondis pour permettre une véritable lecture stratégique des finances communales.

La discussion s'est également portée sur le contrôle interne et la gouvernance financière. La Municipalité a expliqué qu'un important travail de formalisation est en cours : cartographie des processus, organigrammes, répertoire des procédures et future matrice des risques afin de renforcer le système de contrôle interne.

**Note :** Le rapport des vérificateurs des comptes de PKF est confidentiel.

## Examens des comptes

Présences pour les services :

|                                      |                                                      |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Elena Bragagnini Borloz              | cheffe de service FIN                                |
| Emanuele Ferrara                     | adjoint cheffe de service FIN                        |
| Colette Rossier                      | cheffe de service SAI                                |
| Robert Schneider                     | chef de service SYS                                  |
| Daniel Gnerre                        | responsable SIT                                      |
| Chloé Milner                         | cheffe a.i. secrétariat municipale SMU               |
| Marta Perrin                         | collaboratrice administrative spécialisée SMU        |
| Raphaël Delessert                    | chargé de communication                              |
| Mirad Batlak                         | préposé office de la population                      |
| Emeric Ruffieux                      | chef de service RHU                                  |
| Manon Fawer                          | cheffe de service FAM                                |
| Piotr Wiacek                         | responsable secteur sport                            |
| Janine Rebetti                       | adj. cheffe de service FAM                           |
| Isabelle Chaudet                     | adj. admin. FAM                                      |
| Florence Favre-de Thierrens          | responsable secteur FAM                              |
| Céline Beetschen                     | responsable ANI                                      |
| Pascale Bacher ( <b>absente</b> )    | cheffe de service ACC                                |
| Lorena Marin Guex ( <b>absente</b> ) | cheffe de service COS                                |
| Jessica Renel                        | responsable DUR                                      |
| Cécile Roten ( <b>absente</b> )      | cheffe de service SCU                                |
| Nathalie Chaix                       | directrice musée Jenisch                             |
| Fanny Abbott                         | directrice musée historique                          |
| Pauline Martin                       | directrice Musée suisse de l'appareil photographique |
| Yan Buchs                            | directeur Bibliothèque                               |
| Julien Cainne                        | chef de service URB                                  |
| Sophie Reymond                       | responsable de bureau ECO                            |
| David Conde                          | chef de service TRA                                  |
| Alessandro Sfameni                   | adjoint chef de service TRA                          |
| Grégoire Martin                      | responsable parcs et jardins                         |
| Stéphane Boulenz                     | responsable de garage                                |
| Claude Lehrian                       | chef de service BAT                                  |
| Carole Deschenaux                    | responsable gérance                                  |
| Thierry Nussbaumer                   | adjoint admin service BAT                            |

Un élément a particulièrement surpris plusieurs commissaires durant cette lecture des comptes : l'absence simultanée de plusieurs cheffes de service à des séances pourtant centrales dans le processus de contrôle politique des finances communales.

Mme Lorena Marin Guex, cheffe du service COS, Mme Pascale Bacher, cheffe du service ACC, ainsi que Mme Cécile Roten, cheffe du service SCU, étaient absentes lors des présentations de leurs dicastères respectifs. Cette situation apparaît inédite de mémoire de commissaires ayant participé depuis plusieurs années aux lectures des comptes.

L'absence au Service de la culture a suscité une surprise supplémentaire puisque les deux adjoints de service, Mme Affolter et M. de Charrière, étaient également indisponibles. La suppléance a ainsi dû être assurée par Mme Pascale Bacher, elle-même ensuite absente lors de sa propre séance, remplacée à son tour par M. Delessert accompagné de M. Batlak, préposé à l'Office de la population. Quant à Mme Marin Guex, elle a été remplacée par la Municipale en charge du dicastère.

Si les commissaires comprennent naturellement que des contraintes d'agenda ou des imprévus puissent survenir, plusieurs d'entre eux ont toutefois regretté cette succession d'absences lors d'un exercice aussi important pour la transparence financière et le dialogue entre administration et Conseil communal. Cette situation a parfois limité la capacité d'obtenir des réponses précises, historiques ou stratégiques sur certaines lignes budgétaires et orientations des services concernés.

### **Secrétariat municipal (SMU)**

Rien à signaler.

### **Service de l'Accueil et de la Population (ACC)**

En préambule, le service a indiqué que les effectifs sont désormais relativement stabilisés.

#### *122.3102.03 – Frais d'affichage sur domaine public*

Une erreur de compensation a été relevée concernant les prestations SGA 2024, pour un montant d'environ CHF 68'500.–. Cette écriture est compensée partiellement par le compte 122.4272.01.

#### *122.3195 – TVA due au taux forfaitaire de 5.3%*

Ce compte concerne le taux de TVA appliqué aux concessions d'affichage.

#### *122.3665 & 122.3665.01 – Achat AG-Flexi CFF et Achat cartes CGN*

Le système des cartes journalières traditionnelles est désormais terminé. Seules subsistent les offres dégriffées sur le site internet des CFF.

#### *125.3111 – Achat de mobilier, de machines et matériel*

Des achats de mobilier ont été effectués afin d'aménager deux bureaux supplémentaires dans le cadre d'une réorganisation et du besoin accru en espaces de travail.

### **Service des affaires intercommunales (SAI)**

#### **150.4361.02 – Ristournes assurances**

Cette rubrique concerne des remboursements d'assurance liés notamment à des arrêts de travail. Un exemple cité durant la séance concernait un collaborateur blessé (fracture du pied) et en incapacité pendant une période de vacances.

### **150.3092 – frais de recherche de personnel**

Ces frais concernent le recrutement de la nouvelle Cheffe de service et sont entièrement imputés sur 2025. Les démarches de recrutement sont en principe pilotées par le service des ressources humaines, avec refacturation interne selon les modalités convenues avec le service des finances.

Il a été précisé que les RHU assurent généralement le mandat de recrutement ainsi qu'un premier tri des candidatures. Une délégation composée notamment des syndicats des communes concernées intervient ensuite dans le processus, avant une validation finale devant la conférence des syndicats.

Il a également été rappelé qu'il n'existe pas d'obligation systématique de mise au concours pour certains postes. Les responsables ont toutefois souligné l'importance de garantir la légitimité et la transparence des nominations, particulièrement dans des fonctions sensibles ou historiquement occupées depuis de nombreuses années.

### **Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes (ECO)**

Le service a indiqué que les comptes ne sont toujours pas équilibrés. Le chiffre d'affaires global atteint environ CHF 600'000.–, mais la crise viticole actuelle a entraîné une baisse importante des ventes, avec une diminution estimée à près de CHF 200'000.– du chiffre d'affaires.

Il a été expliqué que le marché du vrac s'est fortement contracté et que certains volumes ne trouvent plus preneur. Les ventes en vrac représentent encore environ CHF 360'000.–, mais la force de vente devra être relancée afin de retrouver des débouchés plus stables.

Le domaine exploite environ 11,5 hectares de vignes. Une partie des surfaces a été mise en location, notamment :

- près de 4 hectares loués au total (dont 2 hectares à Schenk) ;
- environ 2,5 hectares vendus en gros à Cully pour un montant d'environ CHF 132'000.–.

Il a également été précisé qu'un EPT assure l'entretien et l'exploitation de l'ensemble des terres. À la Tour-de-Peilz, certaines parcelles de Pinot ont été remplacées par du Merlot.

### **2961.4231 – Loyers logements des vigneron**

Les logements de service et les montants des loyers font partie des avantages contractuels des vigneron tâcherons, mais les loyers sont bien imputés dans ce compte.

### **2962.4355 – Ventes de vins et moûts**

Le service a précisé que dans cette activité, la vente de la Baigneuse représente environ CHF 60'000.– de chiffre d'affaires, avec une marge estimée entre 60 centimes et 1 franc par unité vendue.

### **2962.3309 & 2962.4249 – Diminution et augmentation des stocks de vins et eaux de vie**

La question de l'évolution des stocks de vin a été abordée en lien avec la rubrique 43 « Taxes et émoluments » du préavis, où une diminution des ventes de vin est constatée. Le rapport du fiduciaire, notamment en page 11, relève une augmentation du stock de cave après inventaire.

### **Service des systèmes d'information (SYS)**

Le service a expliqué qu'une part importante des renouvellements informatiques actuels est liée à l'abandon progressif de certains ordinateurs suite à l'arrêt du support pour Windows 10. Il a également été relevé que le coût du matériel informatique a fortement augmenté ces

dernières années, le prix d'un poste coûtant CHF 650.– en 2025 étant passé à CHF 1'010.– en 2026. Le service se réjouit d'avoir réalisé la majorité du renouvellement avant ces augmentations.

#### **190.3182.01 – Frais de gestion du site internet www.vevey.ch**

Le service a précisé qu'il ne s'agit pas d'un contrat de maintenance fixe, mais plutôt d'un système de carnet d'heures/prestations.

Un projet de refonte de la page d'accueil du site internet communal était prévu, mais n'a finalement pas pu être réalisé dans les délais. Le projet est reporté et pourrait nécessiter un budget intermédiaire en 2027.

#### **190.3151.02 – Maintenance des logiciels**

Cette rubrique est liée au préavis de remplacement des serveurs communaux. Les coûts avaient été estimés de manière relativement prudente, notamment concernant l'évolution attendue des licences eFiles, qui n'ont finalement pas augmenté comme prévu.

#### **190.3313.17 & 190.3329.01 – Amort. renouvellement informatique 2025 – Hardware (38/2024, 9146.190.16) et Amort. renouvellement infrastructure centrale informatique 2025 – Licences (38/2024, 9149.190.01)**

Ces montants n'avaient pas été budgétés initialement. Il a été expliqué que les nouvelles règles liées au MCH2 prévoient que les amortissements débutent une fois les travaux ou projets terminés. Ce qui est le cas avec ces deux préavis.

#### **190.4354 – Vente d'objets mobiliers usagés**

Cette rubrique concerne principalement la vente des serveurs et switches revendus pour pièces détachées.

#### **190.4902 – Imputations internes de biens, services, marchandises**

Les imputations internes augmentent d'environ 40 % depuis 2024. Cette hausse s'explique notamment par les prestations refacturées dans le cadre des partenariats réseau avec la FAM.

Le service a expliqué que l'organisation informatique nécessite un important travail d'installation et de maintenance du matériel, avec notamment des équipements attribués par groupes ou services de garde dans les UAP et crèches.

#### **191.4809 – Prélèvement sur fonds de réserve pour création de places de stationnement**

Cette rubrique concerne notamment une panne sur une caméra de comptage des places de stationnement. Une intervention a été nécessaire afin de recalibrer le système permettant d'indiquer les places libres ou occupées sur les panneaux d'information en ville.

Il a été précisé qu'une caméra non publique est également installée à l'hôtel « Blabla ».

#### **192.3151 – Maintenance des logiciels informatiques**

Le service a expliqué que certaines prestations prévues au carnet d'heures n'ont finalement pas été nécessaires, ce qui explique les dépenses inférieures au budget.

Une partie des prestations a également été refacturée à Cartoriviera via les sous-comptes d'imputations internes.

### **Service des bâtiments (BAT)**

M. Pascal Molliat a introduit qu'un résumé sur Powerpoint sera présenté par son service des bâtiments afin de dresser un bilan général de la législature, notamment à travers plusieurs indicateurs liés au patrimoine immobilier et à l'énergie.

La présentation PowerPoint a ensuite été développée par M. Lehrian, chef de service. **Ce document sera annexé au présent rapport.**

## **Gestion du patrimoine et crédits-cadres**

Le service a présenté l'évolution de la valeur du patrimoine communal, notamment à travers :

- l'acquisition de plusieurs immeubles ;
- les objets Plumhof, Jardin 12, Moulin et Parking Copet ;
- ainsi que l'activation de travaux de rénovation, notamment pour le poste de police, influençant la valeur ECA des bâtiments.

Le fonctionnement des crédits-cadres a été largement expliqué. Ceux-ci permettent de répartir les travaux sur plusieurs exercices, souvent sur deux années, afin de mieux gérer les besoins d'entretien et les imprévus.

Le service a précisé que certains projets initialement prévus ont été abandonnés ou modifiés en fonction des priorités apparues en cours d'année. Sur une cinquantaine de chantiers prévus dans le cadre du préavis déposé en décembre 2023, deux projets ont finalement été abandonnés car les besoins ont évolué ou ont été traités autrement. À titre d'exemple, une intervention mineure initialement prévue peut être remplacée par une urgence plus importante, notamment liée à la ventilation d'un bâtiment scolaire.

M. Molliat a indiqué que, malgré l'augmentation de la valeur globale du patrimoine communal, les coûts d'entretien courant demeurent dans une fourchette relativement stable.

## **Energie et entretien des bâtiments**

Le service a indiqué poursuivre une politique prudente en matière énergétique. Entre 10 % et 15 % des bâtiments communaux sont encore chauffés au mazout. Une diminution globale de la consommation énergétique d'environ 8 % a été relevée. La baisse des coûts énergétiques représente environ.

CHF 328'000.–. En quatre ans, plus de 150 chantiers ont été réalisés, dont 62 sont encore en cours.

## **Revenus locatifs**

Les revenus locatifs enregistrent une hausse importante, estimée à environ CHF 330'000. – supplémentaires. Cette progression s'explique notamment par plusieurs objets :

- Poids du Foin ;
- Bains Payes ;
- Parking Copet ;
- Simplon 38 (poste de Police) ;
- Musée 5 ;
- Rue des Jardins 12 (Baschibouzouk) ;
- Clos 12.

Concernant Swiss Media Center, le service a indiqué que davantage de surfaces sont désormais louées et que l'électricité est refacturée aux locataires, contribuant à amortir progressivement le bâtiment.

## **Discussions autour des crédits-cadres**

Un commissaire a soulevé plusieurs interrogations concernant l'équilibre entre la souplesse laissée au service et le contrôle politique exercé par le Conseil communal dans le cadre des crédits-cadres.

Il a notamment été relevé que le taux actuel d'abandon de projets demeure faible (environ 4 %), mais que la question se poserait différemment si cette proportion devait atteindre 20 %. Les représentants du service ont rappelé que les imprévus et urgences techniques peuvent représenter des montants importants, citant notamment des interventions urgentes aux Bains Payes pour près d'un demi-million de francs.

Le débat a également porté sur le suivi et la clôture des préavis. Le service BAT a expliqué qu'un décompte est désormais présenté lors du dépôt d'un nouveau préavis de crédit-cadre. Un mécanisme sera formalisé pour clôturer les crédits-cadre à l'issue de leur période prévue même si l'intégralité du crédit n'est pas dépensée. Une fois qu'une décision formelle de clôture est prise, aucune nouvelle dépense ne peut être engagée sur le crédit concerné.

### **Encaissements loyers**

Le service a précisé que certains objets, notamment Gilamont ou Swiss Media Center, figurent ailleurs dans le plan comptable (ont leur propre rubrique) et ne sont donc pas repris dans ce résumé de la page 29 à 34 de la brochure.

Concernant l'immeuble Rollier, celui-ci a été acquis mais la signature définitive n'est pas encore intervenue. La Ville ne dispose donc pas encore des clés du bâtiment, donc il n'y a pas encore de revenus enregistrés.

### **Patrimoine financier et patrimoine administratif**

Une discussion importante a porté sur la distinction entre :

- le patrimoine financier, destiné au rendement ;
- et le patrimoine administratif, soumis aux règles cantonales.

Le service a expliqué que plusieurs objets présentent aujourd'hui des situations hybrides. L'exemple de Simplon 38 a été cité : certaines parties du bâtiment sont utilisées administrativement tandis que d'autres génèrent des revenus locatifs. Cette situation rend parfois la lecture du patrimoine communal plus complexe.

### **Lecture détaillée des comptes**

#### **252.3189 – Rondes de surveillance Jardin Doret**

Une erreur d'imputation a été signalée. Les charges concernent en réalité le bâtiment du feu ainsi qu'une facture de nettoyage liée au bâtiment Musée 5. Le libellé est de facto erroné.

#### **253.4232.06 – Demeure Vermeille, parcelle no 645 – Redevance du droit de superficie**

Cette rubrique concerne un bâtiment situé à proximité du Parking Clos, en direction de la route de Blonay (« maison rouge »).

#### **256.3121 – Achat et consommation d'eau**

Une hausse d'environ 25 % de la consommation d'eau a été constatée, correspondant à environ 8 m<sup>3</sup> supplémentaires par logement. Le service a toutefois précisé que l'année 2024 constituait une année particulièrement basse, alors que les niveaux observés en 2023 et 2025 sont relativement comparables.

#### **257.3312.15 – Amort. entretien 2024 – St-Martin 1 – Maison du cimetière (31/2023, 9143.257.05)**

Le début des amortissements liés à ces travaux a été discuté. Mme Bragagnini Borloz a rappelé que sous le régime MCH2, les amortissements débiteront désormais uniquement lorsque les travaux seront terminés. Information : les tableaux d'amortissement mentionnent désormais également les numéros de préavis et les comptes d'investissement correspondants.

#### **257.4271.09 – Loyer appartement de l'Athénée**

Cette rubrique concerne le bâtiment de l'Athénée, ancienne école de Corsier datant de 1892 et aujourd'hui résidence du Dansomètre. Un concierge occupe actuellement un appartement de trois pièces avec un loyer qualifié d'historique.

### **258.3121 et 258.3903 – Achats et consommation d'eau & Imputations internes d'eau, d'énergie et de combustible**

Ces charges sont compensées par le compte 261.4903. Il a été précisé qu'il ne s'agit pas des coûts d'eau SIGE, mais des frais de chauffage.

### **Diverses questions**

La gestion des salles de gymnastique relève du service des sports FAM.

Le Musée historique est exploité dans un bâtiment appartenant à la Confrérie des Vignerons. Il a été annoncé qu'un restaurant ouvrira prochainement et que la terrasse sera gérée directement par la Confrérie.

Enfin, la question des antennes de téléphonie mobile a été abordée. Les revenus locatifs liés aux antennes représentent environ CHF 150'000.– par année.

Le service a expliqué que la Confédération limite fortement la capacité des communes à refuser les installations d'antennes. Dans ce contexte, la Ville a choisi de travailler directement avec Swisscom afin d'harmoniser les installations, centraliser certains équipements et optimiser les revenus locatifs associés.

### **Service de l'Urbanisme (URB)**

#### **351.3189 – Consult. orthophoto, cadastre numérique**

Cette rubrique concerne les prestations du SIT, qui coordonne notamment différentes démarches intercommunales. Le budget est réparti entre plusieurs communes partenaires y compris dans plusieurs services de la Ville.

Le service a indiqué qu'un projet de mise à jour photographique, suivi notamment par M. Generre, a été repoussé à l'année prochaine, ce qui explique une partie des écarts observés.

#### **351.3517 – Participation déficit transports publics**

Le service a expliqué que cette rubrique présente d'importantes variations d'année en année, rendant la budgétisation particulièrement difficile. Une augmentation d'environ CHF 100'000.– a été constatée. Les montants sont transmis par le VMCV, avec des estimations fondées notamment sur les comptages de fréquentation réalisés au mois de mars.

Il a été précisé que cette ligne de compte comprend notamment :

- la participation cantonale ;
- les contributions au bassin n°6 pour les lignes régionales ;
- ainsi que les participations liées au MOB, MVR, VMCV et CFF.

#### **351.3809 – Attribution au fonds de réserve pour création de places de parc**

L'augmentation constatée dans cette rubrique est compensée par la hausse figurant au compte 351.4309, pour un montant d'environ CHF 100'000.–.

#### **351.4309.02 – Taxe sur les équipements communautaires**

Cette recette n'avait pas été budgétée.

Le service a expliqué qu'il s'agit d'une taxe liée au Plan d'affectation (PA) Reller concernant un projet de Nestlé. Le permis ayant été délivré en 2025, la recette aurait théoriquement dû être intégrée au budget.

Il a également été indiqué que d'autres projets similaires pourraient intervenir en 2026, notamment avec les Retraites Populaires sur le secteur des Moulins.

Le service a rappelé que la législation permet de facturer ces taxes au moment de l'octroi du permis, à condition qu'elles soient directement liées à un plan d'affectation.

#### **351.3526.01 – Participation AggloRivelac**

Cette rubrique concerne les coûts d'études conventionnés liés au projet PA5.

Le service a précisé que, le PA6 étant déjà en préparation, cette ligne budgétaire devrait se maintenir ces prochaines années.

## **Divers**

Les box à vélos sont imputés au service de la Durabilité.

Concernant les recettes du Parking Panorama, plusieurs hypothèses ont été évoquées afin d'expliquer les variations constatées :

- certains abonnements ne sont plus reconduits afin de privilégier les places visiteurs ;
- une volonté politique existe de favoriser un parking davantage tourné vers le centre-ville et les visiteurs plutôt que les abonnements longue durée ;
- les tarifs dominicaux à CHF 1.– pourraient également influencer les recettes.

Ce ne sont que des hypothèses et l'explication doit être demandée à ASR directement.

Ce que le service a pu dire est qu'une diminution d'environ CHF 60'000.– des abonnements entre 2024 et 2025 a été relevée.

Enfin, il a été précisé que la gestion des toilettes du Parking de la Vielle Ville ne relève pas du service de l'urbanisme.

## **Durabilité (DUR)**

### **352.3161 – Loyer**

Cette rubrique concerne un projet de location d'espace qui a finalement été suspendu puis abandonné. Le projet d'espace collaboratif (« espace-co ») n'a donc pas abouti à ce stade.

### **352.3656 – Association Amelive, service Dring-Dring**

Le service a indiqué qu'après trois années d'existence du service Dring-Dring, les montants engagés augmentent progressivement et que le montant budgété sera maintenu.

### **352.3809 – Attribution au fonds de réserve pour le développement durable**

Cette rubrique est notamment liée à l'opération « Un mois sans voiture ». Il y a la compensation dans le compte 352.4249. Le service a précisé que certaines dépenses ont finalement été moins importantes que prévu, ce qui explique les écarts observés entre charges et recettes compensatoires.

### **352.3657.02 – Participation pour véhicules d'autopartage**

Cette ligne concerne notamment le véhicule Mobility FLEX situé à la rue de la Madeleine ainsi que différentes mesures liées à l'électrification de la mobilité.

Le service a détaillé les montants suivants pour le véhicule FLEX :

- charges d'environ CHF 16'640.–, auxquelles s'ajoutent CHF 3.– de taxes ;
- ristourne (recettes) d'environ CHF 9'000.– .

## **Divers**

Les box et abris vélos sont imputés sous la rubrique 352.4359, dédiée aux infrastructures vélos et équipements associés.

## **Service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien (TRA)**

### **400.3185 – Honoraires, études et frais d'expertises**

Cette rubrique concerne des honoraires budgétés pour différentes études et mandats externes.

Le service a expliqué qu'en l'absence prolongée d'un chef de service, plusieurs études prévues n'ont finalement pas pu être menées à terme. Malgré cela, la nécessité de conserver une enveloppe budgétaire suffisante pour ce type de prestations a été soulignée.

#### **400.4659 – Prestations propres pour investissements**

Le montant figurant dans cette rubrique correspond à une première estimation qui s'est révélée surévaluée, notamment pour certains aménagements liés à la Place du Marché.

#### **411.3147 – Travaux et transports exécutés par des tiers**

Le service a indiqué qu'il s'agit d'une rubrique fortement variable selon les besoins d'entretien et les urgences techniques rencontrées durant l'année. Une enveloppe budgétaire suffisamment flexible est donc maintenue afin de pouvoir intervenir rapidement si nécessaire.

#### **420.3141 – Entretien des édicules et WC publics**

Un montant d'environ CHF 20'000.– est pris en charge par le service BAT dans le cadre de l'entretien courant. La propreté urbaine assure notamment l'entretien des installations sanitaires publiques, y compris les toilettes du Parking Vieille Ville, dont la gestion a été évoquée à plusieurs reprises durant les auditions.

#### **420.3192.01 – Taxe-redevance poids lourds**

Cette rubrique concerne les taxes liées aux véhicules lourds. Le service a expliqué que l'acquisition progressive de véhicules et machines électriques — environ 80 machines désormais immatriculées en électrique — permet une réduction importante des taxes facturées.

#### **Page 71 de la brochure des comptes, rubrique qui concerne que les amortissements**

Il a été relevé que quatre amortissements n'avaient pas été comptabilisés. Cette situation s'explique par le fait que les travaux concernés n'ont pas encore débuté.

#### **430.4355.01 – Ventes de bois**

Cette rubrique est liée au préavis d'entretien des forêts et coupes de bois adopté à la fin de l'année 2023. Le service a expliqué que certaines opérations de coupe donnent lieu à des remboursements à la suite de vente du bois au groupement forestier.

#### **431.3809 – Attribution aux contrats nominatifs pour l'entretien des tombes**

Cette ligne concerne différents contrats conclus avec des particuliers pour des prestations effectivement réalisées. Le service a précisé qu'il s'agit souvent de contrats de longue durée, établis sur 10, 15 voire 30 ans dans le cadre de mises en valeur ou d'entretiens spécifiques.

#### **435.3136.01 – Frais de véhicules**

Cette rubrique comprend notamment :

- les achats d'essence ;
- le matériel de dépannage ;
- les consommables et équipements de type Kärcher.

Le service a précisé qu'une partie de l'approvisionnement (essence) est effectuée auprès de Coop.

#### **440.3080 – Personnel intérimaire facturé par des tiers**

Cette ligne concerne le renforcement du personnel le samedi à la déchetterie afin de faire face à l'augmentation de fréquentation durant les périodes de forte activité.

#### **Comptes 460 Égouts**

La commission a relevé une diminution importante des charges liées aux égouts entre 2024 et 2025. Le service a précisé qu'une partie des projets, en absence d'un chef de service, n'ont pas pu être réalisés et ce qui explique une baisse globale significative sur certaines rubriques du dicastère.

## **470.3669.01 – FEDD Subvention pour l'éclairage public et l'amélioration de l'efficacité énergétique**

Cette rubrique est destinée aux mesures de réduction de consommation.

Le service a indiqué qu'aucun concept définitif n'est encore prêt ce stade. Plusieurs procédures administratives et techniques doivent encore être mises en place avant un déploiement plus large des mesures prévues.

## **Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)**

En introduction, Mme Favre-de Thierrens, spécialiste des finances au sein du dicastère, a présenté un document récapitulatif des postes cumulés des différentes institutions du dicastère, notamment les UAPE et crèches. **Ce document sera annexé au présent rapport.** La commission relève que, grâce à ce document de synthèse particulièrement complet, l'audition ne s'est pas déroulée selon la lecture habituelle détaillée de l'ensemble des rubriques de la brochure des comptes. Les échanges se sont principalement concentrés sur les éléments figurant dans ce résumé ainsi que sur certaines questions spécifiques soulevées par les commissaires.

### **Secteur Sport**

Le service a indiqué que les subventions sportives restent difficiles à budgéter avec précision. La volonté du dicastère est de se rapprocher au maximum des besoins réels, même si les écarts demeurent fréquents.

### **951.3145 – Entretien parcs et zones de loisirs**

Ce compte concerne les terrains de football de Copet où une légère baisse est enregistrée à la suite de la rénovation de Copet 1.

### **951.3653.10 – Location mobilier exploitation et frais de stockage patinoire saisonnière**

Concerne la subvention de « Vevey sur Glace ». Le service a expliqué qu'un renouvellement de panneaux de coffrage a été réalisé. Le résultat financier de Vevey sur Glace a finalement été meilleur que prévu, avec un bénéfice ayant permis le versement d'environ CHF 10'000.–. Ce montant est imputé au compte 951.4271.

### **951.3312.01 – Amortissements d'un skatepark et d'un espace de skate urbain (20/2021 et 30/2023, 9143.951.01)**

La commission a relevé une augmentation des amortissements par rapport au budget ainsi qu'aux comptes 2024.

Le service a expliqué que cette évolution est notamment liée à l'intégration du préavis relatif à l'estrade dans les amortissements, conformément aux nouvelles règles appliquées dans le cadre du MCH2. Le montant concerné représente environ CHF 39'000.– amortis sur une période de 20 ans.

Mme Bragagnini-Borloz a ensuite transmis un complément d'information détaillant, année par année, le calcul des amortissements de cette rubrique.

Il ressort de ces précisions que la variation des montants s'explique principalement par deux éléments:

- un retard dans le projet, ayant nécessité une adaptation de la règle de calcul pour l'exercice 2024 ;
- ainsi qu'un crédit supplémentaire accordé pour ce projet, entraînant une augmentation des amortissements.

Les différents effets liés à ces adaptations figurent dans le document complémentaire transmis à la commission. **Le document sera annexé à ce rapport.**

#### **951.4659 – Prestations propres pour investissements**

Le service a expliqué que cette rubrique concerne les prestations internes valorisées dans le cadre des investissements. Lorsqu'un projet d'investissement mobilise des ressources humaines internes spécialisées, celles-ci sont comptabilisées sous forme de prestations propres afin de compenser une partie des charges. Ce mécanisme est également utilisé dans les services BAT, TRA et URB, principalement dans le cadre des préavis d'investissement.

#### **951.3904 – Imputation interne de loyer**

Cette rubrique concerne principalement le Taekwondo, avec un bail géré par la gérance et une subvention destinée à couvrir une partie du loyer. Le service a toutefois précisé qu'une erreur d'imputation d'environ CHF 700.- concernait en réalité une place de parc de véhicule liée au service des sports au Parking Panorama.

### **Secteur Établissement primaire et secondaire**

#### **505.3131 – Achat de produit alimentaires**

Le service a expliqué qu'un nombre moins important de classes est monté à la Chenaux durant l'année, ce qui a entraîné une baisse des dépenses alimentaires.

#### **507.3664 – Subsidés pour soins dentaires**

Le système actuel de subsides orthodontiques est en cours de réévaluation. Le service estime que le barème actuel est peu attractif et touche relativement peu de bénéficiaires, beaucoup de familles n'étant pas éligibles. Une comparaison avec d'autres communes est envisagée afin de revoir le dispositif. Chaque enfant bénéficie d'un dépistage et un projet pilote cantonal concernant les radiographies est actuellement en cours.

Mme Favre-de Thierrens a rappelé que le dicastère poursuit activement la promotion des aides et subventions liées notamment à la musique et au sport. Le service a également rappelé que les écoles primaires et secondaires regroupent environ 2'100 élèves.

#### **509.3170 – Frais d'organisation de conférences et d'actions diverses**

La diminution observée dans cette rubrique s'explique par le fonctionnement même des projets scolaires. Le service a indiqué qu'un budget est mis à disposition des établissements, mais que les dépenses varient selon les projets effectivement réalisés et selon le rythme des facturations, souvent décalées entre les années scolaires et civiles.

Il a été souligné qu'il reste important de maintenir une enveloppe suffisante afin de soutenir les projets pédagogiques, notamment ceux en cours concernant le harcèlement scolaire.

#### **520.3662.01 – Subsidés pour activités scolaires extérieures**

Cette rubrique concerne notamment les visites à la ferme et certaines activités hors camps de ski et manifestations sportives. Le service a précisé que les projets sont directement choisis par les établissements scolaires eux-mêmes. La Municipale a indiqué que le maintien d'enveloppes relativement élevées permet de garantir les moyens nécessaires pour soutenir les projets des écoles.

#### **528.3662 – Subsidés pour les courses d'école**

Cette rubrique est liée au compte 528.4512.

Les subsides sont versés lorsque des courses d'école sont organisées sans moniteurs J+S auquel cas un subside cantonal de CHF 120.- par enfant les remplacent.

## **Secteur famille**

C'est à ce moment le document récapitulatif des postes cumulés des différentes institutions du dicastère, notamment les UAPE et crèches, entre en matière. Mme Favre-de Thierrens, spécialiste finances au sein du dicastère FAM, a présenté plusieurs éléments liés à l'accueil de jour.

L'ouverture de la structure de Gilamont a été confirmée :

- 10 places sont actuellement ouvertes ;
- un passage prochain à 15 places est prévu.

Cette ouverture représente environ 4,335 EPT supplémentaires.

### **Charges salariales et formation**

Le service a indiqué que l'indexation salariale et les annuités représentent à elles seules près de CHF 600'000. – supplémentaires chaque année.

Les dépenses de formation sont réparties au sein du dicastère mais organisées via les RHU afin de permettre également l'obtention de subventions cantonales.

L'alimentation constitue également un sujet important, notamment entre certaines structures comme Beau-Séjour.

Le passage éventuel à l'eBill a été évoqué pour réduire les coûts liés aux envois papier, actuellement estimés jusqu'à CHF 15'000.–.

Le nettoyage externalisé représente une charge importante, notamment depuis l'ouverture de Gilamont sur deux sites distincts selon les tranches d'âge.

Le service travaille actuellement avec deux à trois entreprises spécialisées afin de garantir des standards élevés de propreté, les locaux devant être nettoyés entre 19h00 et 6h00.

Les frais de nettoyage représentent environ CHF 455'000.–.

La Ville s'interroge toutefois sur les conséquences d'un éventuel marché public, qui pourrait conduire à dépendre d'un seul prestataire. Une réflexion est en cours sur une possible internalisation partielle du nettoyage des 14 sites concernés.

### **Aides, subventions et réseau d'accueil**

Le service a rappelé le fonctionnement du réseau d'accueil de jour, impliquant :

- les structures exploitantes ;
- les partenaires tels que Nestlé ;
- ainsi que la Ville de Vevey en tant qu'employeur.

Les employés des entreprises partenaires peuvent ainsi bénéficier de places au sein du réseau communal.

### **Divers**

Le service a indiqué que les comptes d'imputations internes de type « 390 » devront encore être affinés afin d'améliorer les possibilités de refacturation.

Concernant la transition MCH2, il a été précisé que le premier exercice nécessitera encore plusieurs adaptations dans la présentation détaillée des comptes.

Enfin, une discussion générale a porté sur les relations avec la FAJE. Le service a rappelé que la FAJE ne constitue pas directement le Canton mais un organisme distinct, confronté à des difficultés croissantes de financement.

Les principaux enjeux actuels concernent notamment :

- la préservation des acquis ;
- les allocations de garde ;

- ainsi que l'accueil des enfants de 8 à 12 ans.

Une remarque a été formulée concernant la distinction entre personnel auxiliaire et personnel intérimaire, notamment dans le cadre des contrats conclus avec certaines entreprises.

### **Sécurité (ASR)**

#### **600.3511 – Facture policière**

Le service a relevé une diminution importante de cette charge à la suite de la modification de la clé de répartition cantonale concernant la participation des communes au financement de la Police cantonale. Il a été expliqué que les communes disposant d'une police municipale, comme Vevey, bénéficient désormais d'une répartition plus favorable. À l'inverse, les communes ne disposant pas de corps de police communal supportent désormais une part beaucoup plus importante des charges cantonales.

#### **600.3311.12 – Amort. tarif. Plan-Dessus : achat et pose de 17 horodateurs + pose de 4 horodateurs**

Le service a indiqué que cette ligne avait été créée lors de l'élaboration du budget, mais que le référendum intervenu par la suite a finalement rendu cette rubrique sans objet.

#### **6552.3144 – Entretien des hydrants**

Il a été précisé que ces charges sont directement liées au SIGE, qui assure la gestion et l'entretien des installations.

#### **600.4232 – Recettes abonnements et tarif horaire Parking Vieille-Ville**

Une discussion a eu lieu concernant les recettes du stationnement, notamment afin de comprendre pourquoi certaines recettes diminuent malgré une augmentation budgétée.

Le service a expliqué qu'une partie des abonnements a été supprimée afin de privilégier davantage les places libres destinées aux visiteurs. Mme la Municipale a indiqué qu'une vérification serait effectuée auprès de l'ASR concernant cette évolution.

La discussion s'est également portée sur les toilettes du Parking Vieille-Ville. La commission s'est interrogée sur les horaires d'ouverture jugés limités, notamment l'absence d'ouverture durant certains week-ends ainsi que la fermeture relativement tôt dans la journée.

Mme la Municipale a précisé que le Secteur Gérance de la Ville de Vevey, en coordination avec l'ASR, avait pris la décision de limiter l'ouverture des toilettes aux horaires de présence du concierge, soit en semaine de 7h00 à 16h00. Cette mesure fait suite à plusieurs actes de déprédations, dont un début d'incendie survenu il y a environ deux ans. Un panneau indiquant ces horaires est affiché sur la porte des toilettes.

La commission a toutefois exprimé le souhait qu'une réflexion soit menée afin d'étudier une éventuelle réouverture plus large de ces sanitaires publics. Mme la Municipale a indiqué que cette demande était en cours de traitement auprès du service de la mobilité de l'Association Sécurité Riviera.

### **Service de la cohésion sociale (COS)**

#### **700.3170 – Frais de réceptions et de manifestations**

Le service a expliqué qu'une situation de sous-effectif a limité certaines dépenses durant l'année.

Les prestations ont toutefois été maintenues, même si tous les montants budgétés n'ont pas été utilisés. Cette rubrique concerne notamment :

- les activités offertes à la population ;
- les fêtes de quartier ;
- les manifestations liées à l'intégration ;

- les événements pour les centenaires ;

#### **700.4502 – Participation de la Confédération**

Le service a indiqué bénéficiaire d'une subvention cantonale dans le cadre de la Semaine contre le racisme. En revanche, aucune subvention fédérale n'a été obtenue pour ce projet.

#### **700.3189.01 – Frais divers**

Cette rubrique comprend différents frais liés à l'hébergement d'urgence prévu jusqu'à fin 2025, notamment : les frais de surveillance, la blanchisserie ainsi que diverses prestations de fonctionnement.

#### **700.3189 – Nettoyage effectués par des tiers**

Le nettoyage externalisé de certaines structures, notamment de maisons de quartier, n'avait pas été prévu initialement dans le budget.

#### **700.3133 – Nettoyage et divers**

Cette rubrique concerne spécifiquement les frais de nettoyage liés à l'hébergement d'urgence.

#### **700.3185 – Honoraires et frais d'expertises**

Le service a eu recours à différents mandats externes, notamment :

- pour la politique du logement ;
- les questions d'intégration ;
- la sortie du dispositif Mini-PIC ;
- la carte citoyenne ;
- ainsi que la préparation d'un préavis attendu début 2025 (préavis des mesures de sécurité autour de la gare).

Le service a précisé qu'aucun montant ne figure désormais sous la rubrique 703, le dispositif Mini-PIC étant clôturé.

#### **740.3665.01 – Aides individuelles**

La commission a relevé que ce compte apparaissait surbudgété par rapport aux montants effectivement utilisés durant l'exercice.

Mme la Municipale a précisé que, depuis l'ouverture de « Riviera pour vous », le Service de la cohésion sociale est moins fréquemment sollicité pour des demandes d'informations sociales ou des évaluations de situations individuelles. Le service a ainsi moins souvent connaissance de situations susceptibles de bénéficier de ce fonds.

Un travail d'information a néanmoins été effectué concernant l'existence de ce soutien, notamment via les listes des prestations sociales communales ainsi qu'auprès du réseau social régional. Mme la Municipale a toutefois indiqué qu'une réflexion restait en cours afin de renforcer encore cette communication.

Il a également été rappelé que ce fonds intervient de manière subsidiaire. Certaines demandes reçues ont ainsi été réorientées vers d'autres dispositifs existants, notamment le CSR, Pro Senectute ou Pro Infirmis.

Mme la Municipale a également relevé qu'auparavant, ce fonds pouvait intervenir pour certaines dépenses liées à des activités sportives ou extrascolaires d'enfants issus de familles suivies par le RI. Depuis 2024, les normes RI prévoient désormais directement un soutien pour ces frais, ce qui réduit également les sollicitations adressées à ce fonds.

Enfin, il a été rappelé qu'il s'agit avant tout d'un fonds de secours destiné à couvrir des dépenses essentielles et urgentes, telles que des loyers impayés, des factures d'électricité ou d'autres frais imprévus.

### **751.3515 – Facture sociale**

Le service a expliqué que cette rubrique dépend fortement des aspects fiscaux et des mécanismes de répartition (péréquation) entre communes (NPIV). Dès 2025, la nouvelle méthode de calcul reposera davantage sur un montant par habitant, ce qui modifie sensiblement les effets de répartition.

Un document explicatif relatif à la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) a été distribué durant la séance. **Ce document sera annexé à ce rapport.**

### **752.3655.06 – Course annuelle des aînés**

Le service a précisé qu'il n'y avait désormais plus de croisières financées dans cette rubrique.

### **760 – Office du logement**

L'Office du logement a été transféré à l'administration générale de la Cohésion sociale.

### **9523.3101 – Frais de bureau et de l'économat**

Cette rubrique a fortement augmenté, notamment en raison de la réalisation de la plaquette liée à la Villa Métisse. Il a été précisé que la responsable de Métisse est désormais rattachée à Gingko.

### **9523.3653.01 – Programme Gingko**

Le service a indiqué que les ressources actuellement disponibles ne permettent pas toujours d'assurer la qualité souhaitée des prestations.

### **9523.4362 – Remboursement des frais**

Certaines mesures sont remboursées par le Canton, mais dans une logique régionale et non uniquement communale.

### **Divers**

Il a également été rappelé que les toilettes de la Vieille Ville ne relèvent pas de la responsabilité du service COS.

## **Service de culture (SCU)**

### **810.3161.01 – Loyer Espace Images Vevey**

Le service a précisé qu'une convention règle ces différentes utilisations. Ce compte contient les locations suivantes :

- le loyer de l'Espace Images ;
- les locaux du Verger 10 ;
- l'Appartement à la gare (lieu d'exposition de la fondation Image);
- un espace de stockage à la rue du Collège ;
- ainsi que la location de la Salle del Castillo.

### **810.3170 – Frais de réceptions et de manifestations**

Une diminution est observée dans cette rubrique.

Le service n'a pas pu fournir d'explication précise, mais a indiqué que certaines activités, notamment PictoBello, disposent désormais de leur propre ligne budgétaire liée à la production.

### **814.3653.43 – Dansomètre**

Cette subvention couvre notamment le nettoyage, la communication ainsi que la programmation publique du Dansomètre. Le montant évoqué est d'environ CHF 10'000.–.

### 814.3653.60 – Résidences pour artistes CVSC (Conférence ville suisses en matière de culture)

Le service a indiqué que le faible montant dépensé cette année s'explique principalement par le fait que la ville d'accueil partenaire pour 2025 présentait des coûts moins élevés, notamment en matière de transport et de coût de la vie. Les résidences ont néanmoins bien été proposées comme les autres années.

Mme la Municipale a précisé qu'en 2025, la Ville de Vevey a bénéficié de l'atelier de Belgrade, lequel peut accueillir soit deux artistes, soit un·e artiste accompagné·e de sa famille. Le montant de la subvention pour cette destination s'élève à CHF 4'500.– par artiste, versé en deux tranches (CHF 3'500.– puis CHF 1'000. –).

Le jury avait initialement sélectionné le dossier de deux vidéastes basées à Vevey. Toutefois, l'une d'entre elles a dû renoncer à cette résidence pour des raisons médicales. La première tranche de CHF 3'500. – déjà versée a ainsi été remboursée, et une autre vidéaste veveysanne a été désignée en remplacement.

Mme la Municipale a également précisé que les résidences culturelles à l'étranger ne sont pas toutes de durée identique selon les destinations proposées. Le service a toutefois fait le choix de budgéter chaque année le montant maximal correspondant à la résidence de Buenos Aires, les comptes étant ensuite adaptés selon la résidence effectivement attribuée durant l'exercice concerné.

| Infos générales | Le Caire                                                                                                                                       | Gènes                                                                         | Buenos Aires                                                                                                                             | Belgrade                                                                                                                                 |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bourse ville    | CHF 7'000                                                                                                                                      | CHF 5'000                                                                     | CHF 9'000                                                                                                                                | CHF 4'500                                                                                                                                |
| Bourse CVC      | CHF 3'000. La CVC retient CHF 500 jusqu'à réception du rapport final et le questionnaire sur le séjour, livré directement par l'artiste.       | 0                                                                             | CHF 2'000. La CVC retient CHF 500 jusqu'à réception du rapport final et le questionnaire sur le séjour, livré directement par l'artiste. | CHF 2'000. La CVC retient CHF 500 jusqu'à réception du rapport final et le questionnaire sur le séjour, livré directement par l'artiste. |
| Durée           | 6 mois                                                                                                                                         | 3 mois                                                                        | 6 mois                                                                                                                                   | 4 mois                                                                                                                                   |
| Adresse postale | Flat 42, 4th Floor,<br>Buil. 5 Kamel el<br>Shenawy Street<br>Garden City<br>11519 Cairo / Egypt<br>L'envoi par courrier<br>n'est pas possible. | Unione Elvetica, Se-<br>zione culturale<br>Via Peschiera 33<br>I-16122 Genova | Casa Suiza<br>Calle Agustin Rafael<br>Caffarena 192<br>C1157ADD Ciudad<br>Autónoma de Buenos<br>Aires / Argentina                        | Čarlija Čaplina 14<br>11000 Beograd -<br>Serbien                                                                                         |

### 814.3653.61 – Association Ekphrasis-Café littéraire

Cette rubrique concerne l'association chargée de la programmation culturelle du café littéraire. Le service a indiqué que l'association a finalement renoncé au projet.

### 815.3653.01 – Garantie du déficit d'exploitation de la salle del Castillo

Le service a indiqué qu'une nouvelle collaboratrice est désormais chargée de s'occuper de la planification de cet espace et que les locations affichent actuellement un très bon taux d'occupation.

Un rapport spécifique a été réalisé sur cette question.

Il a été précisé que les week-ends sont rapidement complets et que les efforts portent désormais davantage sur l'occupation des salles en semaine. Cette rubrique concerne notamment l'exploitation du Petit Reflet, du Reflet ainsi que de la Salle del Castillo.

## **Musée suisse de l'appareil de photo**

### **82031.4362.01 – Finances d'inscriptions aux ateliers**

Le service a indiqué que cette rubrique présente des fluctuations importantes et que certains montants remontent à une période antérieure à l'arrivée de Mme Martin. Une réévaluation de cette ligne devra être effectuée.

### **82031.4653 – Participations et subventions de tiers**

Le musée a expliqué qu'une demande de corrélation entre certaines charges avait été effectuée.

Une partie importante des montants a été réaffectée sur les charges de communication, ce qui a eu pour conséquence de réduire les moyens disponibles pour la recherche de fonds.

### **82031.3170 – Expositions**

Les coûts liés aux expositions ont augmenté.

Le service a notamment évoqué les frais d'assurance, le transport des œuvres ainsi que les coûts importants liés au tirage et au prêt d'originaux.

Ces différents éléments ont conduit à une augmentation du budget consacré aux expositions.

## **Musée historique**

Rien à signaler

A part une question d'un commissaire concernant la terrasse de la Confrérie des vigneron. Le service a indiqué que l'exploitation de la terrasse contribue à une augmentation de la fréquentation du musée.

La présence des toilettes accessibles au public a également été mentionnée comme un élément favorable.

## **Bibliothèque**

### **8311.3102.01 – Relire et équipement de livres**

Le service a expliqué que les frais de plastification des ouvrages ont augmenté durant l'exercice.

### **8311.4362.01 – Participation de tiers**

Le service a rappelé que la Fondation Brentano a soutenu la bibliothèque durant environ vingt ans à hauteur de CHF 40'000. – par année. Depuis 2024, cette participation a été réduite à CHF 20'000.–.

## **Service des relations humaines (RHU)**

### **141.3093 – Frais sanitaires concernant le personnel**

Cette rubrique est historiquement liée aux mesures mises en place durant la période Covid. Elle comprend notamment certaines prestations liées à la santé au travail ainsi que l'achat de matériel ergonomique, comme des ballons d'assise.

Le service a précisé qu'une partie de ces dépenses est prise en charge par le Groupe Mutuel, qui met chaque année un montant à disposition pour des mesures liées à la santé du personnel.

### **141.4901 – Imputations internes de frais de personnel**

Cette rubrique concerne les frais RHU imputés au dicastère FAM.

Le service a expliqué qu'il s'agit d'une estimation liée notamment au partenariat financier avec Nestlé et aux charges mutualisées du travail RHU avec le réseau d'accueil. Ces prestations internes (« prestations propres ») expliquent notamment le caractère relativement arrondi des montants figurant dans cette rubrique.

### **145.3099 – Charges diverses**

Cette rubrique concerne différentes fournitures destinées aux apprentis. Le service a notamment évoqué les aides de la Fondation SIC pour les apprentis méritants, les forfaits scolaires ainsi que les équipements informatiques. Les apprentis ayant besoin d'un ordinateur pour suivre leurs cours reçoivent notamment une tablette qu'ils peuvent conserver à la fin de leur formation.

### **141.3091 – Frais de formation du personnel**

Le service a précisé que certains frais de formation liés à FAM sont imputés directement sur les comptes FAM afin de permettre ensuite le remboursement par la FAJE. Cette imputation spécifique constitue une condition nécessaire à l'obtention des subventions correspondantes.

### **141.4361 – allocation de maternité et perte de gain (APG)**

Cette rubrique concerne notamment les pertes de gain et les ristournes d'assurances. Mme Bragagnini Borloz a indiqué qu'une ristourne d'assurances d'environ CHF 1'045'400.– figure dans le solde de l'année.

### **Charges salariales et MCH2**

Les discussions ont également porté sur les provisions salariales, notamment une provision d'environ CHF 1,5 million venant compenser partiellement certaines charges (141.4361.04 – Correctifs de la masse salariale)

Le service a expliqué que plusieurs analyses sont encore en cours, notamment concernant certaines fonctions de chefs de service qui n'ont pas encore été entièrement stabilisées.

Mme Bragagnini Borloz a rappelé que le passage au MCH2 rendra ces éléments beaucoup plus visibles comptablement, certaines opérations devant désormais apparaître directement dans les comptes de charges.

Enfin, le service a précisé que tous les postes sont actuellement budgétés comme occupés à 100 %. Les RH devront donc définir une nouvelle méthode de calcul intégrant davantage la réalité du turn-over pour les futurs exercices budgétaires.

## **Bureau animation jeunesse (ANI)**

### **9522.3653.01 - Animai**

Le service a expliqué que plusieurs charges liées à Animai avaient dû être réévaluées, certains montants n'ayant plus été adaptés depuis plusieurs années.

Il a été relevé qu'il n'existe actuellement pas de véritable budget dimensionné pour un festival socioculturel de cette ampleur. La gestion du projet mobilise en outre beaucoup de temps et de ressources. Trois éléments principaux ont été mis en avant pour expliquer l'évolution des coûts :

- les questions de sécurité autour d'Animai ;
- le renforcement de la communication ;
- ainsi que diverses pertes et vols subis durant les manifestations.

Le service a indiqué que la sécurité a dû être renforcée, notamment avec des rondes effectuées par des agents de sécurité privés.

La communication a également été entièrement revue cette année. Il a été rappelé que celle-ci était jugée insuffisante lors des précédentes éditions. Un concours a été organisé afin de créer une nouvelle identité visuelle, avec l'intervention d'un nouveau graphiste ayant proposé un nouveau visuel, notamment pour les logos et banderoles.

Le service a toutefois souligné que malgré ces renforcements, Animai conserve avant tout une vocation socioculturelle.

La commission de prévention Riviera soutient certains projets à travers des enveloppes spécifiques, notamment dans le domaine de la prévention. Un montant d'environ CHF 3'000.- a été évoqué à ce titre, mais ils ne l'ont pas obtenu.

#### **9522.4512 – Subventions du canton pour activités sportives**

Le service a indiqué que les subventions cantonales ont augmenté.

Cette rubrique concerne notamment les activités avec animateur J+S, organisées en salle.

#### **9522.4653.01 – Recettes et sponsoring**

Les montants de sponsoring sont restés inférieurs au budget prévu.

Le service a notamment évoqué une subvention cantonale pour la création du Conseil des jeunes.

Le montant obtenu a toutefois été inférieur aux attentes, passant d'environ CHF 6'000.- espérés à CHF 3'000. – effectivement reçus.

#### **Divers**

L'Association La Jouerie est désormais installée au Gilamont.

### **Musée Jenisch Vevey (MJV)**

#### **82021.3102.04 – Achat pour la boutique**

Cette rubrique concerne les ventes réalisées par le musée, avec une commission d'environ 30 % sur les objets vendus. Le musée développe notamment des collaborations avec des artisans locaux, avec pour exemple des sacs fabriqués à partir de bâches d'exposition, des objets en céramique ainsi que différents produits dérivés.

L'Atelier 20 participe également à la réalisation de cartes et supports vendus au musée.

Le service a indiqué que certaines expositions ont généré moins de charges tout en enregistrant une fréquentation et des recettes d'entrée plus élevées.

#### **82021.3302 & 82021.4241 Pertes comptables et gains comptables sur titres du legs Anne- Marie Zeerleder-Thormann**

Un commissaire a évoqué le Fonds Anne-Marie Zeerleder-Tormann, en relevant une situation comptable difficile à interpréter, entre pertes comptables et gains comptables liés aux placements financiers.

M. Ferrara a précisé que les avoirs étaient répartis entre Riviera Finance et Raiffeisen dans le cadre de mandats de gestion de titres. Il a rappelé que ces placements restent par nature volatils, avec des variations pouvant générer aussi bien des pertes que des plus-values selon les périodes.

#### **82021.4653 Participations et subventions de tiers**

Le Musée bénéficie de nombreux soutiens externes, notamment la Loterie Romande, la Fondation des Amis du Musée (environ CHF 120'000.-), la Fondation Sandoz (CHF 30'000.- sur trois ans), Nestlé (CHF 30'000.- ) ainsi qu'un soutien supplémentaire de CHF 25'000.- pour des ateliers jeunesse et parfois CHF 10'000.- pour certaines expositions ainsi que divers soutiens ponctuels provenant notamment des fondations Leenhard, Gerhard Stiftung, d'une fondation japonaise et de la Fondation Brentano pour la médiation culturelle.

Il a été indiqué qu'une vingtaine de demandes de soutien sont déposées pour certains projets d'exposition.

Le service considère que le travail de recherche de fonds reste rentable. Les dossiers sont principalement préparés par les équipes de conservation et les recherches de financements s'effectuent aujourd'hui principalement en ligne. En contrepartie du sponsoring, les partenaires bénéficient principalement d'une visibilité via les logos sur les dossiers de presse ainsi que d'invitations aux vernissages.

Le service a toutefois précisé que ces contreparties restent relativement modestes.

### **8205.4653 Participations et subventions de tiers**

Cette rubrique, d'un montant d'environ CHF 227'000.–, comprend notamment des contributions de la Fondation Sandoz, la fondation japonaise Ichibachi, la Fondation Pittet ainsi que du fonds de réserve de la Ville.

### **Service des Finances (FIN)**

#### **220.3187.01 – Émoluments dus à l'Etat pour la perception des impôts**

Cette rubrique est calculée selon le nombre de contribuables multiplié par un forfait.

#### **220.3187.02 – commission de perception de l'impôt à la source**

Le service a précisé que cette rubrique correspond à un pourcentage de l'impôt à la source reversé dans le cadre du système cantonal. Un forfait d'environ 1 ‰ est appliqué sur les montants encaissés.

#### **220.4012 – Impôts sur le capital des personnes morales**

Cette rubrique a donné lieu à plusieurs discussions concernant les acomptes fiscaux et les difficultés d'évaluation liées à la RFFA.

Le service a expliqué que certains acomptes avaient été facturés de manière trop élevée et que les répartitions définitives des impôts sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales restent particulièrement complexes.

Le cas d'une assiette fiscale d'environ CHF 27 millions a notamment été évoqué, avec des difficultés importantes concernant sa répartition entre communes.

L'ACI rencontre elle-même les mêmes difficultés d'évaluation.

Le service a rappelé que des accords existent entre La Tour-de-Peilz et Vevey concernant l'implantation de certaines entreprises, notamment Nestlé. Avec l'arrivée de Nespresso, une partie des recettes fiscales est désormais répartie entre les deux communes.

### **Brochure des comptes : dépenses d'investissements (p. 179 à 198)**

Le tableau des crédits accordés pour des investissements représente environ CHF 326'960'000.–.

Le service a précisé que les montants restant effectivement à dépenser ne figurent toutefois pas directement dans ce tableau.

La question du suivi et de la clôture des préavis a été largement discutée, notamment avec l'arrivée des crédits-cadres, qui rendent la lecture plus complexe.

Il a également été rappelé que certains projets terminés continuent d'apparaître durant de nombreuses années dans la brochure des comptes en raison des amortissements étalés sur 20 ans ou davantage.

### **Brochure des comptes : Fonds de réserve du bilan (p. 222)**

Le service a expliqué que plusieurs fonds, notamment ceux liés aux égouts ou au FEDD, devront faire l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre du passage au MCH2.

Tous les fonds actuels ne pourront probablement pas être maintenus sous leur forme actuelle. Des règlements devront être établis ou adaptés dans un délai d'environ trois ans afin de régulariser la situation.

Il a également été indiqué que certaines dissolutions de fonds pourraient générer des recettes exceptionnelles comptabilisées dans les nouveaux comptes MCH2, sans impact direct sur le résultat ordinaire des comptes.

### **Brochure des comptes : Etat des rentiers spéciaux gérés par la Commune (p.237 - 238)**

Certaines fondations disposent de clauses de « capital inaliénable ».

Cela signifie qu'il est possible de dépenser les revenus ou une partie définie des montants, mais sans jamais pouvoir descendre sous le seuil minimal fixé par les statuts.

Le service a rappelé qu'il existe une base réglementaire spécifique concernant certains fonds ou donations représentant plusieurs millions de francs.

Ces structures sont considérées comme des personnes morales de droit privé, selon une organisation voulue historiquement par le Canton de Vaud.

Il a été précisé qu'elles ne peuvent donc pas être dissoutes librement.

## **Divers**

Plusieurs échanges ont porté sur l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale. Le service a rappelé que la LPIV constitue la base légale tandis que la NPIV correspond au nouveau système de péréquation.

Mme Bragagnini Borloz a transmis un tableau détaillant le contenu des comptes de la rubrique 35 (« remboursements, participations et subventions des collectivités publiques ») afin de mieux comprendre les écarts entre 2024 et 2025 (disponible sur le site internet du canton, ici :

<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv>)

Ces variations s'expliquent notamment par de nouvelles méthodes d'imputation cantonales ainsi que par des décalages entre les imputations communales et les montants communiqués par le Canton.

Parmi les principales variations évoquées :

- 3529.01 : décompte final 2024 avec environ CHF 20 millions, sans équivalent en 2025 ;
- 3529.02 : solidarité LPIV avec environ CHF 3,5 millions imputés ;
- 600.35 : forte variation de la facture policière suite à la nouvelle méthode de calcul ;
- 751.3515 : participation COS passant d'environ CHF 14,9 millions à CHF 18 millions ;
- 24529.02 : encaissements thématiques ;
- 4529.05 : compensation péréquative ne figurant plus dans certaines rubriques.

## **Questions générales et fragilités financières**

Le service a reconnu plusieurs fragilités structurelles déjà identifiées :

- problématiques d'absences ;
- enjeux d'efficience ;
- besoins d'optimisation ;
- importance des charges liées.

Il a également été relevé que les aspects fiscaux deviennent extrêmement difficiles à anticiper en raison :

- des effets de la RFFA ;
- des anciennes réformes type RIE III ;
- ainsi que du rythme très irrégulier des taxations définitives.

Le service a reconnu que cela rend les prévisions financières particulièrement compliquées. Il a été souligné que sous-estimer les recettes fiscales de plusieurs millions poserait rapidement la question des prestations à réduire, la principale marge d'ajustement restant aujourd'hui le taux d'imposition communal.

## **Demande d'indicateurs financiers**

Plusieurs commissaires ont demandé davantage d'indicateurs financiers synthétiques. Le service a indiqué qu'un document complémentaire devrait être présenté lors de la séance du Conseil communal du 11 juin 2026. Il a toutefois été précisé que les ressources humaines actuellement disponibles ne permettent pas toujours de produire tous les outils d'analyse souhaités. Le portail financier du Canton de Vaud a également été évoqué comme source complémentaire d'informations.

## **Conclusions**

Au terme de ces deux jours et demi de lecture des comptes, la Commission de gestion relève plusieurs éléments importants.

La commission constate tout d'abord que certaines lignes budgétaires apparaissent parfois relativement légères ou surestimées, rendant la lecture financière parfois difficile à interpréter. Plusieurs commissaires ont également relevé les importantes variations constatées dans les imputations internes entre services.

La question des prestations internes a suscité plusieurs discussions, en particulier concernant les méthodes de calcul utilisées pour leur refacturation. La commission estime qu'une plus grande rigueur et davantage de transparence seraient souhaitables dans ce domaine, certaines variations pouvant représenter des écarts significatifs selon les services concernés. Mme Bragagnini Borloz a indiqué que le passage au MCH2 rendra ces mécanismes obligatoires et plus visibles, notamment pour les prestations internes devant être refacturées et documentées de manière plus précise.

La commission a également évoqué la question des réserves latentes. Si celles-ci permettront, avec le MCH2, de présenter une image patrimoniale plus favorable de la Ville, plusieurs commissaires ont rappelé qu'il s'agit avant tout de valeurs comptables. Elles ne créent pas de liquidités supplémentaires et ne modifient pas les contraintes réelles liées aux investissements, aux amortissements et à l'endettement communal.

La commission reconnaît néanmoins que les investissements consentis ces dernières années participent à l'amélioration du cadre de vie et des prestations offertes à la population. Plusieurs commissaires ont également insisté sur la nécessité de mieux prioriser certaines dépenses et de maintenir une gestion financière prudente dans les années à venir.

Dans le vote final, le préavis sur les comptes communaux 2025 **est accepté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le préavis N° 14/2026, du 20 avril 2026, concernant les Comptes communaux de l'exercice 2025
- VU** le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### **d é c i d e**

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2025 soit :
  - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 1'710'478.25
  - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Pour la commission de gestion  
La Présidente rapportrice

Sarah Dohr

Vevey, le 29 mai 2026

# Comptes BAT 2025

COGEST

19 mai 2026

## Sommaire

**01** Valeur du patrimoine / entretien courant et crédits cadres

**02** Entretien courant

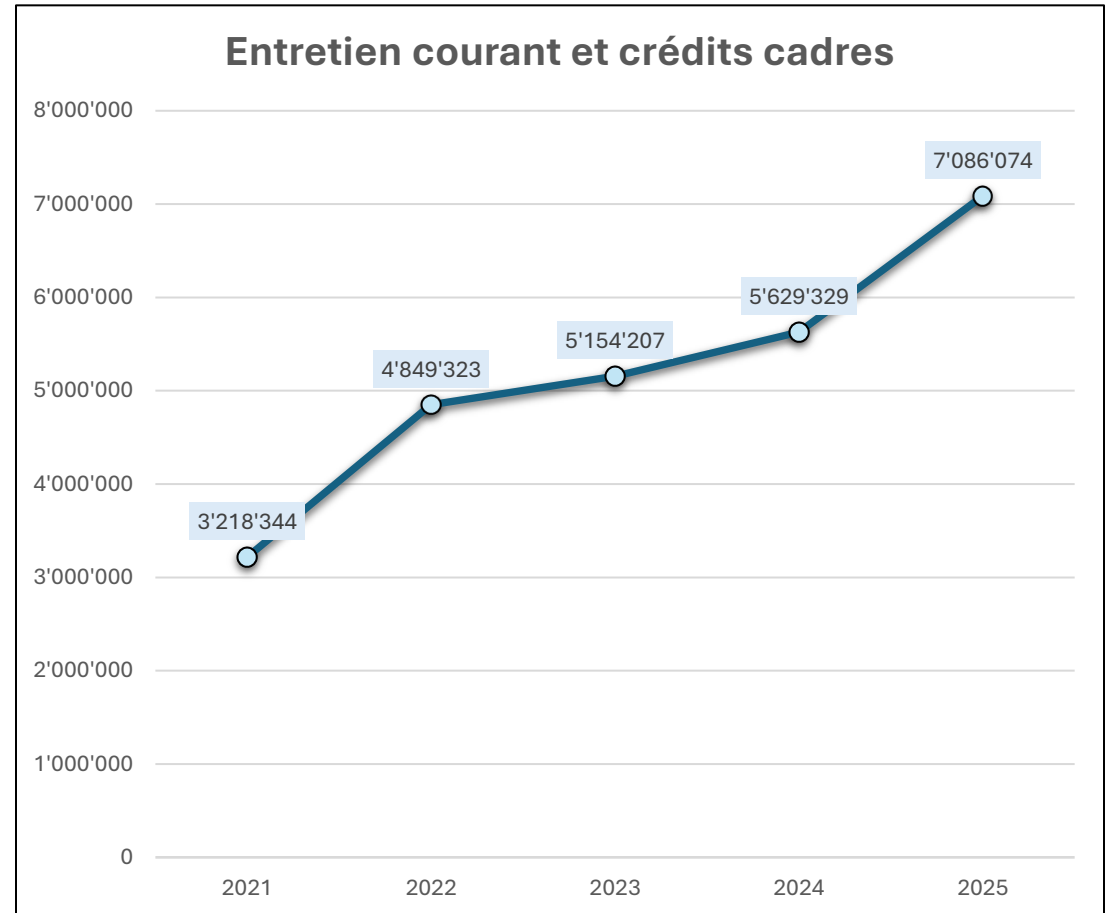
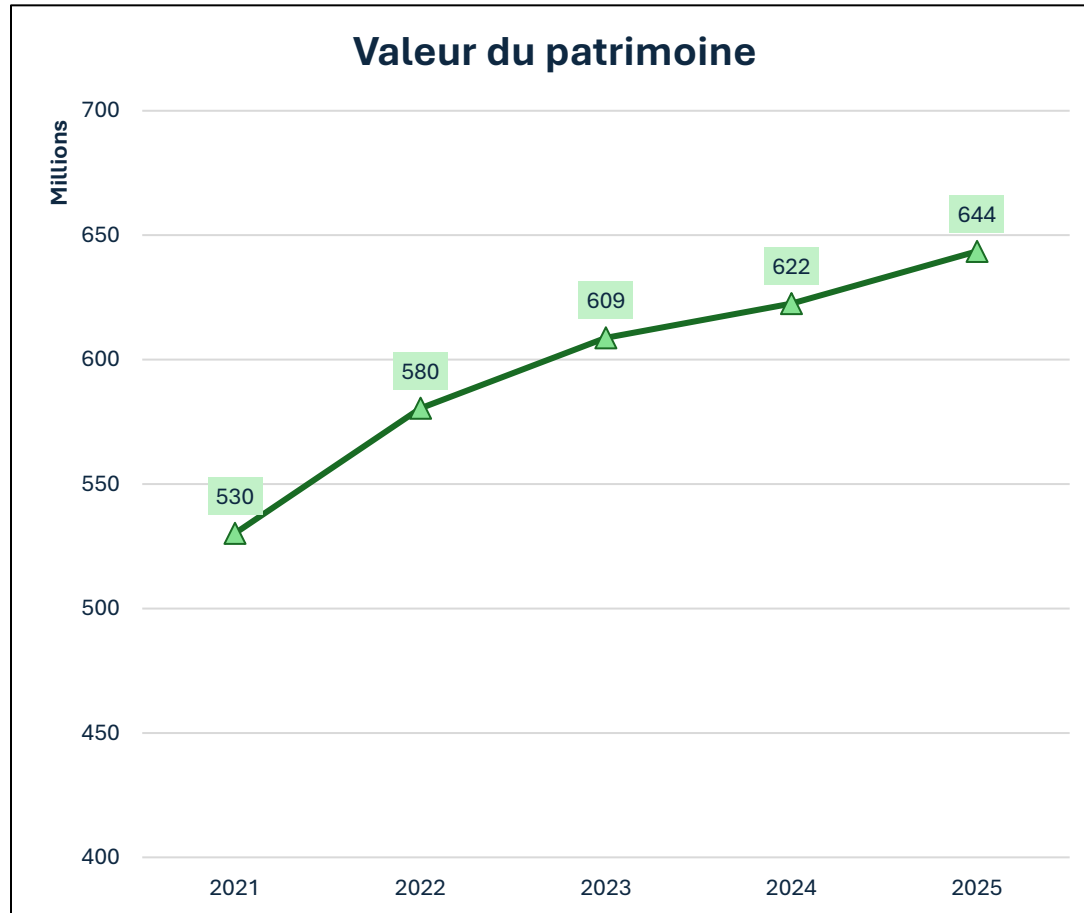
**03** Crédits cadres – état d'avancement

**04** Achats et consommation d'énergie

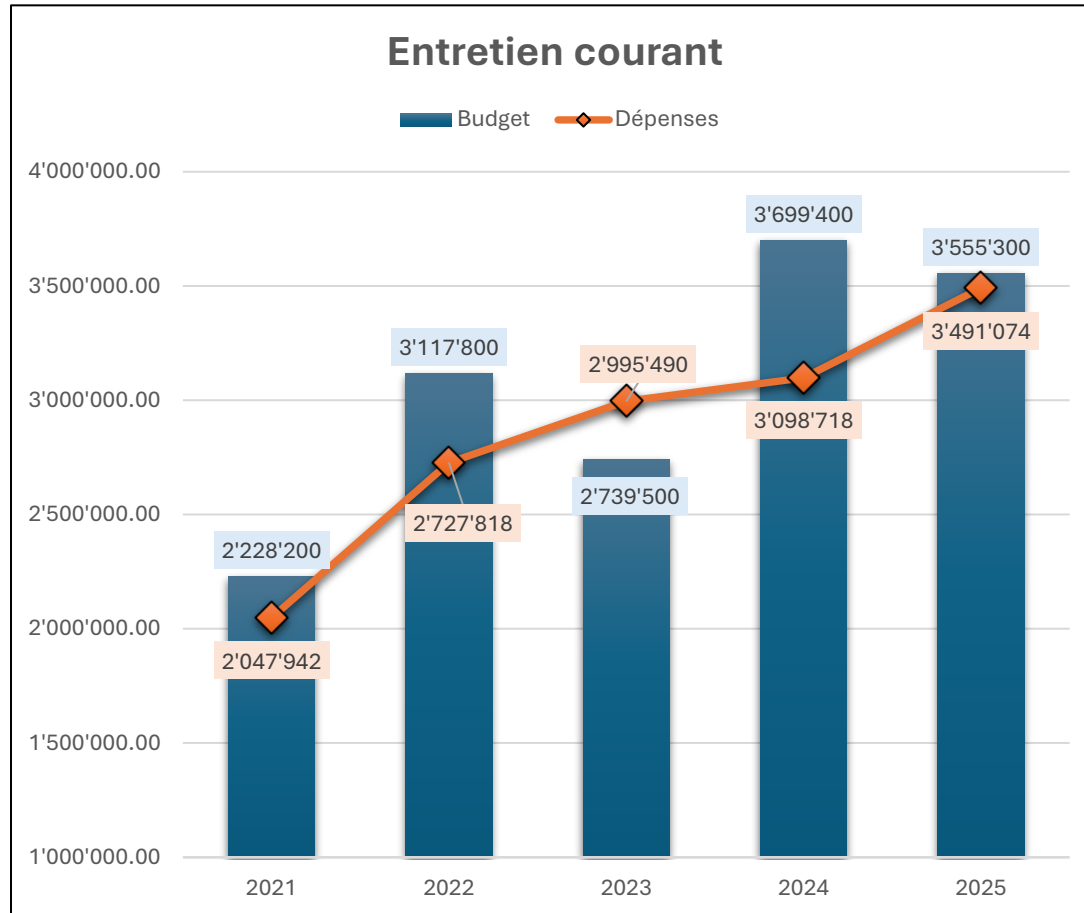
**05** Personnel fixe

**06** Recette locatives

## Valeur du patrimoine / entretien courant et crédits cadres

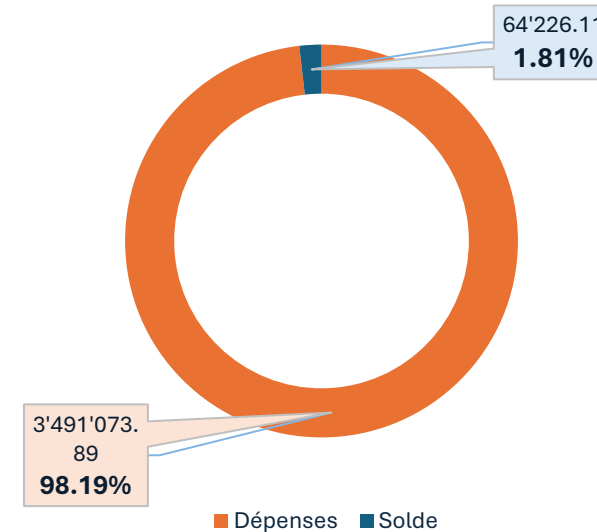


## Entretien courant



Par rapport à 2024, CHF 300 kF d'entretien supplémentaire, dont :

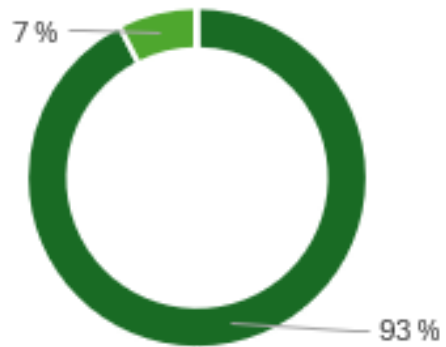
- Bâtiments locatifs (253) + CHF 150 kF
- Bâtiments scolaires (526) + CHF 120 kF
- Panorama (276) + CHF 69 kF



## Crédits cadres - état d'avancement

### Préavis 2024-2025

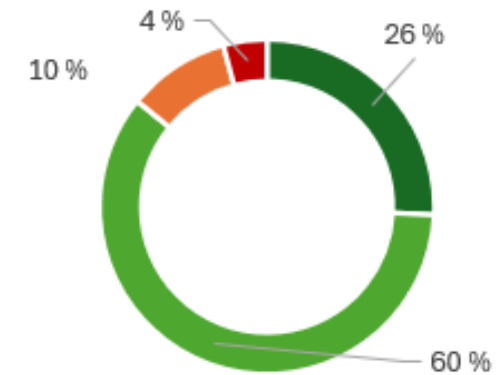
#### Etat d'avancement



■ Terminé ■ En cours (->fin T2) ■ A faire (->fin T4) ■ Abandonné

### Préavis 2025-2026

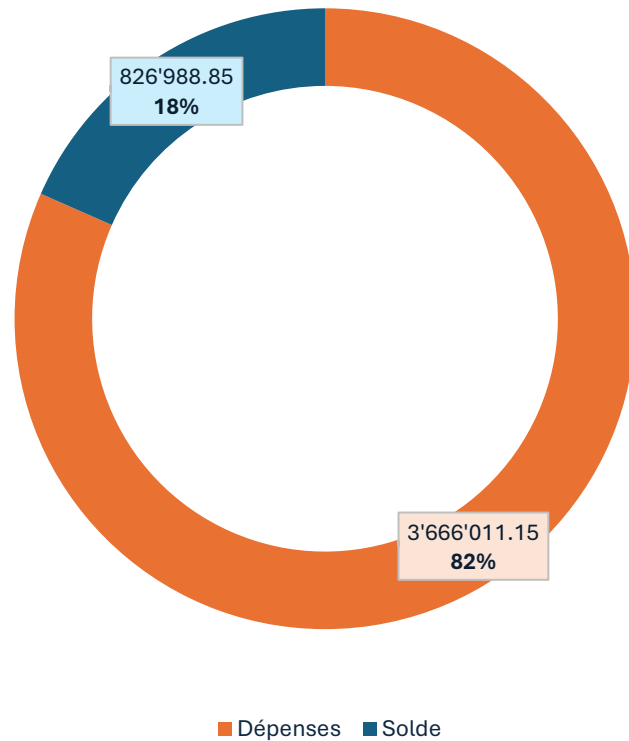
#### Etat d'avancement



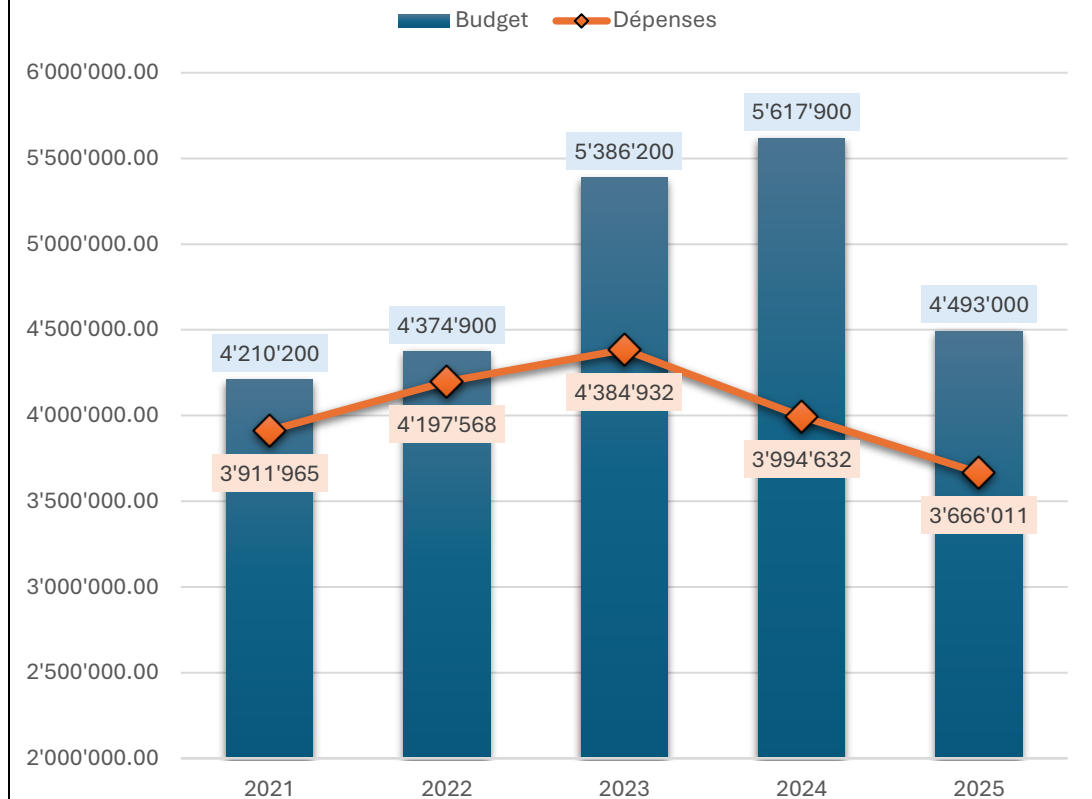
■ Terminé ■ En cours (->fin T2) ■ A faire (->fin T4) ■ Abandonné

## Achats et consommation d'énergie

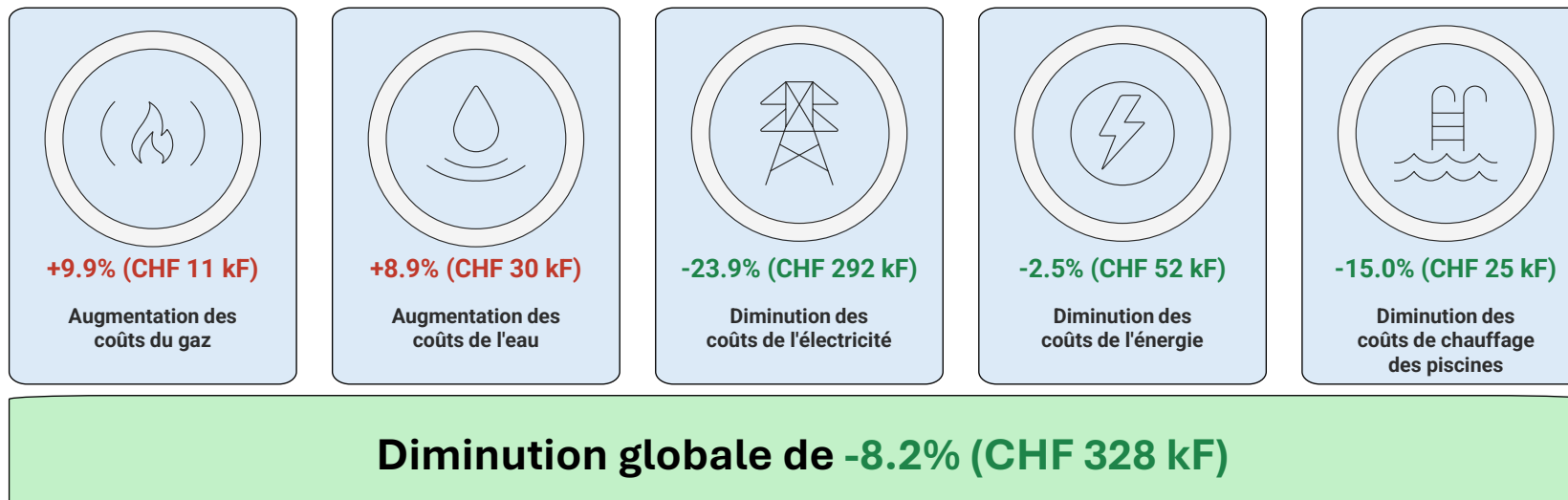
Achats et consommation - 2025



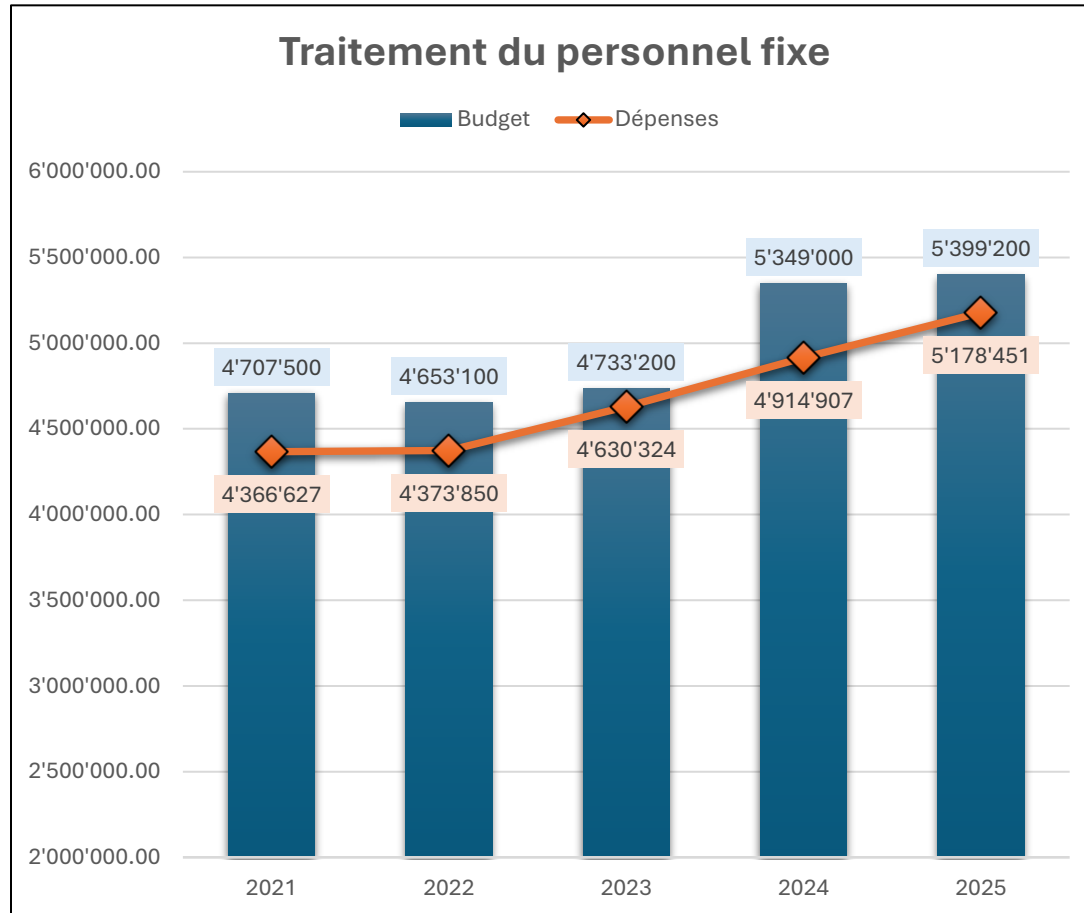
Achats et consommation



## Achats et consommation d'énergie

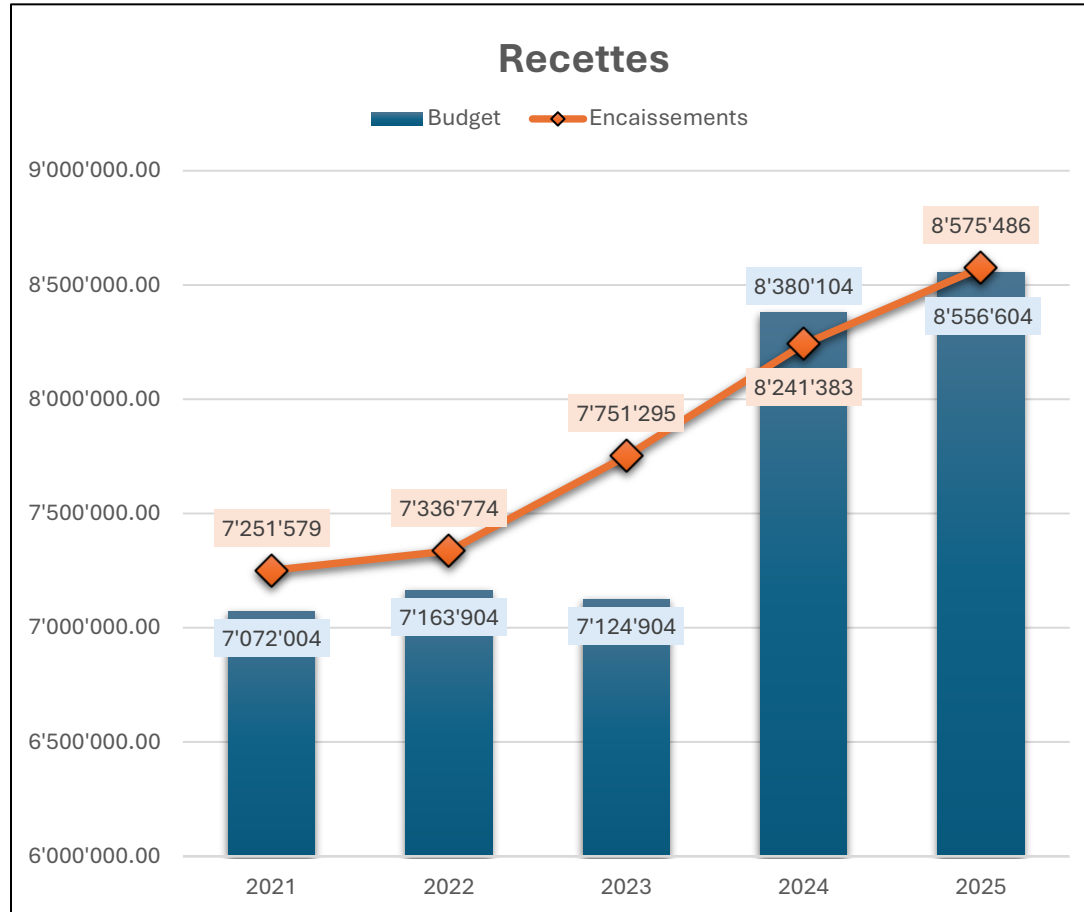


## Personnel fixe



- Engagement de 2 chargé-es de projets au secteur Architecture (1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> février 2025).
- Engagement au 1<sup>er</sup> juin 2025 d'un ingénieur responsable des installations techniques au secteur Energie – poste vacant depuis octobre 2024.
- Prestations propres : CHF 489 kF

## Recettes locatives



- Par rapport à 2024, CHF 330 kF d'encaissements supplémentaires, en particulier :
  - Simplon 38 / Musée 5 (+CHF 90 kF)
  - Moulins 11 (+CHF 96 kF)
  - Poids du Foin (+CHF 32 kF)
  - Acquisition de Jardins 12 (+CHF 73 kF)
  - Parking de Copet (+CHF 52 kF)
  - Clos 12 (+77 kF)
- Il n'est pas tenu compte des encaissements des loyers des propriétés des rentiers (~ CHF 640kF).

## Chiffres clés

**- CHF 328 kF**

Baisse des achats d'énergie (vs 2024)

**+ CHF 330 kF**

Hausse des recettes (vs 2024)

### Points clés de l'exercice 2025

- **Baisse globale des coûts énergétiques** confirmant les investissements consacrés à l'assainissement des installations techniques.
- **Coûts du personnel fixe en légère hausse**, reflétant l'évolution naturelle des effectifs vis-à-vis des prestations du service.
- **Recettes locatives en progression continue** depuis 2021 (+18.3%), atteignant CHF 8.6 mio en 2025.
- **Entretien courant maîtrisé**, dépenses de CHF 3.49 mio, solde positif de CHF 64'226 par rapport au budget, malgré l'achat d'un immeuble en cours d'année.

# Comptes BAT 2025

COGEST

19 mai 2026

**SECTEUR FAMILLE - pages brochure 95 - 127 - comptes 58101 à 5902**  
**Analyse des écarts Budget 2025 - Comptes 2025**

|                                                 | Montant              |   | Ecart<br>B25 / C25<br>C25 / C24 | %      |
|-------------------------------------------------|----------------------|---|---------------------------------|--------|
| <b>Comptes 3011 à 3099 - frais du personnel</b> |                      |   |                                 |        |
| Budget 2025                                     | 15'409'200.00        | - | 128'137.14                      | -0.83% |
| Comptes 2025                                    | 15'537'337.14        |   | 969'874.83                      | 6.24%  |
| <i>Personnel de la Ville</i>                    | <i>14'480'382.99</i> |   |                                 |        |
| <i>Personnel intérimaire</i>                    | <i>1'056'954.15</i>  |   |                                 |        |
| Comptes 2024                                    | 14'567'462.31        |   |                                 |        |
| <i>Personnel de la Ville</i>                    | <i>13'823'924.81</i> |   |                                 |        |
| <i>Personnel intérimaire</i>                    | <i>743'537.50</i>    |   |                                 |        |

Les dépenses du personnel ne tiennent pas compte des remboursements de charges sociales, maladie ou de l'OSPES pour les enfants à besoins particuliers.

L'augmentation des dépenses salariales par rapport à 2024 comprend :  
+ 0.9% indexation + annuités au budget (100'000.- + 500'000.- annuités)  
+1.325 EPT : Gilamont, et heures suppl pour 0.18 car pas pris en compte lors de l'élaboration du budget  
+ 3.01 EPT : selon exigence SCAJE (aide cuisine, éducatif), augmentation du nombre de places  
Total 4.335 EPT = 365'000

|                                                          |           |  |           |        |
|----------------------------------------------------------|-----------|--|-----------|--------|
| <b>Comptes 310 - Frais bureau, économat, abonnements</b> |           |  |           |        |
| Budget 2025                                              | 48'600.00 |  | 13'131.77 | 27.02% |
| Comptes 2025                                             | 35'468.23 |  | 3'912.62  | 11.03% |
| Comptes 2024                                             | 31'555.61 |  |           |        |

Les dépenses comprennent les frais de matériel de bureau, d'imprimantes, impressions, livres professionnels, d'abonnements à des journaux et magazines ainsi que la mise sous pli des envois en masse.

|                                                                                     |            |   |           |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|---|-----------|---------|
| <b>Comptes 311 - achat mobilier, matériel informatique, matériel d'exploitation</b> |            |   |           |         |
| Budget 2025                                                                         | 200'900.00 | - | 175.99    | -0.09%  |
| Comptes 2025                                                                        | 201'075.99 | - | 80'407.61 | -39.99% |
| Comptes 2024                                                                        | 281'483.60 |   |           |         |

La diminution des dépenses sont dues au fait que seules les dépenses courantes figurent dans le budget de fonctionnement, tandis que les achats de mobilier et matériel plus conséquent fait partie du crédit-cadre 2025-2027.

|                                                                  |            |   |           |         |
|------------------------------------------------------------------|------------|---|-----------|---------|
| <b>Comptes 312 - consommation eau, gaz, électricité, énergie</b> |            |   |           |         |
| Budget 2025                                                      | 128'700.00 | - | 20'047.25 | -15.58% |
| Comptes 2025                                                     | 148'747.25 | - | 7'370.75  | -4.96%  |
| Comptes 2024                                                     | 156'118.00 |   |           |         |

La consommation d'énergie a été sous-évaluée par rapport au budget. Elle a également augmenté par rapport à 2024. Ces dépenses sont gérées par BAT.

|                                                                                           |              |  |            |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--|------------|--------|
| <b>Comptes 313 - achats produits alimentaires, fournitures pour soins et de nettoyage</b> |              |  |            |        |
| Budget 2025                                                                               | 1'298'300.00 |  | 142'424.14 | 10.97% |
| Comptes 2025                                                                              | 1'155'875.86 |  | 108'266.31 | 9.37%  |
| Comptes 2024                                                                              | 1'047'609.55 |  |            |        |

Les frais d'alimentation ont été inférieurs par rapport à la hausse de prix prévue au budget 2025. L'augmentation est due à :  
- augmentation du prix des repas livrés par la Fondation Beau-Séjour (CHF 10.26 à CHF 11.29)  
La Fondation Beau-Séjour a livré 27'080 repas en 2024 et 36'031 repas en 2025.  
- les 5'961 repas de l'UAP Veveyse ont été livrés par Fondation Beau-Séjour alors que le budget avait prévu une livraison depuis la cuisine des Cèdres.  
- augmentation des places en août 2025 : +5 places UAP Charmontey, +18 places UAP Aviron 7-8P, +25 places Réfectoire Aviron.  
Les achats de produits de nettoyages sont identiques à 2024 et inférieurs au budget.

|                                                     |            |  |           |        |
|-----------------------------------------------------|------------|--|-----------|--------|
| <b>Comptes 314 - entretien des locaux</b>           |            |  |           |        |
| <b>Comptes 315 - entretien mobilier et matériel</b> |            |  |           |        |
| Budget 2025                                         | 129'600.00 |  | 2'647.02  | 2.04%  |
| Comptes 2025                                        | 126'952.98 |  | 26'214.29 | 20.65% |
| Comptes 2024                                        | 100'738.69 |  |           |        |

**SECTEUR FAMILLE - pages brochure 95 - 127 - comptes 58101 à 5902**  
**Analyse des écarts Budget 2025 - Comptes 2025**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Montant</b>                                                        | <b>Ecart<br/>B25 / C25<br/>C25 / C24</b> | <b>%</b>     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------|
| <p>Les frais d'entretien des locaux concernent les locaux en location des Ateliers. L'entretien du mobilier et du matériel correspond au montant budgeté et a augmenté par rapport à 2024. Plusieurs réparations de matériel de cuisine, frigo, chambre froide, lave-vaisselle ont eu lieu. La fréquence du curage des graisses des cuisines des EAP a dû être augmentée en raison d'une accumulation et afin d'éviter les interventions d'urgence.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                       |                                          |              |
| <b>Compte 3161 - loyers</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Budget 2025                                                           | 333'200.00 - 4'092.40                    | -1.23%       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2025                                                          | 337'292.40                               | 16'988.40    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2024                                                          | 320'304.00                               | 5.04%        |
| <p>Les augmentations de loyer à l'EAP-UAP les Ateliers et à l'UAP les Cèdres ainsi que les décomptes chauffage n'avaient pas été pris en compte dans le budget.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                       |                                          |              |
| <b>Compte 3170 - frais d'animation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Budget 2025                                                           | 24'700.00                                | 4'613.68     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2025                                                          | 20'086.32 - 5'913.93                     | -29.44%      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2024                                                          | 26'000.25                                |              |
| <p>Les frais d'animation ont diminué dans les UAP, principalement dans les permanences vacances selon l'adaptation de la fréquentation et des conditions sur le terrain.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                       |                                          |              |
| <b>Comptes 318 - frais d'affranchissements, de contentieux, de téléphones, de nettoyages, honoraires</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Budget 2025                                                           | 88'800.00                                | 9'535.31     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2025                                                          | 79'264.69                                | 9'562.03     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2024                                                          | 69'702.66                                | 10.74%       |
| <p>Les frais de téléphone ont été revus par la DSI aux Ateliers, les frais d'affranchissement sont plus élevés également. Nous avons le projet d'envoyer les factures aux parents de manière électronique en coordination avec Finance et la DSI.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                       |                                          |              |
| <b>Comptes 333 - amortissements</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Les amortissements dépendent des dépenses du crédit-cadre 2025-2027 . |                                          |              |
| <b>Comptes 365 - aides et subventions</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Budget 2025                                                           | 11'473'700.00                            | 223'181.10   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2025                                                          | 11'250'518.90                            | 1'151'384.12 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2024                                                          | 10'099'134.78                            | 10.23%       |
| <p>Le montant de contribution au fonds social est à 0.- dans le budget car il a été réparti dans les structures. Cependant il apparaît dans les comptes sous le 584-administration.<br/>                     Le déficit pour l'accueil collectif est inférieur de CHF 351'148 par rapport au budget.<br/>                     Le déficit pour l'accueil familial de jour a augmenté de 136'975 par rapport au budget et correspond à la répartition proportionnelle entre les 3 réseaux de l'AFJ. Cette augmentation est compensée par l'augmentation de la refacturation inter-réseau (113'616).<br/>                     Le déficit pour l'accueil collectif a augmenté de 912'114 par rapport à 2024 et correspond aux coûts du personnel. Le déficit pour l'accueil familial de jour a augmenté de 233'000 par rapport à 2024. Cette augmentation est compensée par l'augmentation de la refacturation inter-réseau (113'616).</p> |                                                                       |                                          |              |
| <b>Comptes 390 - imputations internes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Budget 2025                                                           | 2'115'300.00 - 119'880.04                | -5.67%       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2025                                                          | 2'235'180.04                             | 426'918.19   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Comptes 2024                                                          | 1'808'261.85                             | 19.10%       |
| <p>Les imputations internes des comptes 2025 dépassent le montant budgeté principalement en raison de la clé de répartition des imputations internes de la livraison des repas des cuisines, (+130'000)<br/>                     Les imputations internes ont augmentés par rapport à 2024 :<br/>                     - +121'000 adaptation du nombre de postes de travail facturés par la DSI<br/>                     - +284'000 frais de livraison des repas ne tient pas compte des frais des locaux et de l'énergie<br/>                     - + 12'000 loyer de Gilamont</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                       |                                          |              |

**SECTEUR FAMILLE - pages brochure 95 - 127 - comptes 58101 à 5902**  
**Analyse des écarts Budget 2025 - Comptes 2025**

|                                                                                                                                                            | Montant      | Ecart<br>B25 / C25<br>C25 / C24 | %       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------|---------|
| <b>Comptes 4360, 4361 etss, 4362 -<br/>revenu des parents, allocations<br/>maternité, remboursement des<br/>traitements, ristournes des<br/>assurances</b> |              |                                 |         |
| Budget 2025                                                                                                                                                | 5'126'300.00 | - 742'317.56                    | -14.48% |
| Comptes 2025                                                                                                                                               | 5'868'617.56 | 469'616.32                      | 8.00%   |
| Comptes 2024                                                                                                                                               | 5'399'001.24 |                                 |         |

Les comptes 2025 montrent une augmentation de revenus comme ci-dessous :

|                                   |                                                                                                                             |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4360 revenus parents :            | +152'999, dès août 2025 + 5 pl Charmontey, + 8 pl Aviron 7-8P<br>+ 31'573 +25 places réfectoire, - 7'520 devoirs surveillés |
| 4361 allocations maternité :      | +149'986.60                                                                                                                 |
| 4361.03 rbt OSPES :               | +204'441.25                                                                                                                 |
| 4361.02 rbt assurances sociales : | +213'510                                                                                                                    |
| 4362 rbt frais inscription :      | -2'835                                                                                                                      |

Par rapport aux comptes 2024, on voit une augmentation des revenus comme ci-dessous :

|                                   |                                         |
|-----------------------------------|-----------------------------------------|
| 4360 revenus parents :            | +238'000, augmentation nombre de places |
| 4361 allocations maternité :      | +105'000 par rapport à C24 (44'858)     |
| 4361.03 rbt OSPES :               | - 6'000 par rapport à C24 (211'412)     |
| 4361.02 rbt assurances sociales : | +115'000 par rapport à C24(98'512)      |
| 4362 rbt frais inscriptions :     | -7'000                                  |

|                                     |              |              |             |        |
|-------------------------------------|--------------|--------------|-------------|--------|
| <b>Compte 451 - subvention FAJE</b> | Budget 2025  | 4'044'600.00 | 260'392.23  | 6.44%  |
|                                     | Comptes 2025 | 3'784'207.77 | - 70'975.44 | -1.88% |
|                                     | Comptes 2024 | 3'855'183.21 |             |        |

Le montant a été budgeté à 33.5 % de subvention sur la masse salariale nette du personnel éducatif, c'est-à-dire déduction faite des remboursements comme annoncé de la FAJE qui est finalement resté à 33.25%.

La mesure de réduction de 20% sur les factures de novembre aux parents n'a pas été reconduite en 2025.

L'ajustement des subventions sur la base des salaires 2024 a été passé en 2025.

|                                                   |              |               |            |       |
|---------------------------------------------------|--------------|---------------|------------|-------|
| <b>Compte 452 - contribution du Réseau<br/>VV</b> | Budget 2025  | 10'889'200.00 | 388'503.00 | 3.57% |
|                                                   | Comptes 2025 | 10'500'697.00 | 916'044.52 | 8.72% |
|                                                   | Comptes 2024 | 9'584'652.48  |            |       |

Le déficit est inférieur au budget 2025 et dépend du nombre d'heures consommées.

Le déficit a augmenté de 826'130 par rapport à 2024 et tient compte également des contributions inter-réseaux qui ne sont pas prévisibles pour l'accueil collectif.

|                                          |              |            |              |         |
|------------------------------------------|--------------|------------|--------------|---------|
| <b>Compte 490 - imputations internes</b> | Budget 2025  | 283'400.00 | - 139'883.24 | -49.36% |
|                                          | Comptes 2025 | 423'283.24 | 286'143.24   | 67.60%  |
|                                          | Comptes 2024 | 137'140.00 |              |         |

L'augmentation des revenus correspond à la clé de répartition de la livraison des repas entre les cuisines des EAP et les structures livrées, les UAP des EAP étant une structure livrée.

En 2024, les UAP ont été considérées comme faisant partie de la cuisine.

| Préavis                                                                                                                                                                                                               | Objet                             | Montant          | Compte investissement | Compte amortissement | Durée amort. (ans) | Mise en exploitation | 2023             | 2024             | 2025             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|------------------|------------------|------------------|
| P20/2021 Préavis P20/2021 pour la création de deux zones pour sports à roulettes (site Veveyse, site St-Antoine)                                                                                                      | Skatepark Veveyse                 | 273'558          | 9143.951.01           | 951.3312.01          | 20                 |                      | 39'903.00        | 12'298.00        | 12'298.00        |
|                                                                                                                                                                                                                       | Espace de skate urbain St-Antoine | 524'499          | 9143.951.01           | 951.3312.01          | 20                 |                      |                  |                  | 26'225.00        |
| <b>TOTAL P20/2021</b>                                                                                                                                                                                                 |                                   | <b>798'057</b>   |                       |                      |                    |                      | <b>39'903.00</b> | <b>12'298.00</b> | <b>38'523.00</b> |
| P30/2023 Préavis 30/2023 Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 366'470.- au crédit accordé par le préavis N° 20/2021 pour la création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse | Augmentation coûts                | 78'910           | 9143.951.01           | 951.3312.01          | 20                 |                      |                  |                  | 3'946.00         |
|                                                                                                                                                                                                                       | Tribune                           | 57'300           | 9143.951.03           | 951.3312.02          | 30                 | Jul 24               |                  | 900.00           | 2'000.00         |
|                                                                                                                                                                                                                       | Intégration végétale              | 230'260          | 9143.951.02           |                      | 0                  |                      |                  |                  |                  |
| <b>TOTAL P30/2023</b>                                                                                                                                                                                                 |                                   | <b>366'470</b>   |                       |                      |                    |                      | -                | <b>900.00</b>    | <b>5'946.00</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                                                                                                                                                                  |                                   | <b>1'164'527</b> |                       |                      |                    |                      | <b>41'926.00</b> | <b>15'222.00</b> | <b>46'494.00</b> |

Amortissement selon préavis (PCV, sur 20 ans) pour l'entier du périmètre

Amortissement uniquement pour la partie Skatepark Vevey (273'558-39'903) divisé par 19 annuités

Amortissementskate park urbain 524'499 sur 20 ans

Montant de 78'910 divisé par 20 annuités (amortissement sur 20 ans)

|                                     |           |           |           |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Total amortissement sur 951.3312.01 | 39'903.00 | 12'298.00 | 42'469.00 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|



Commune : **Vevey**

**Décompte prévisionnel 2026**

N° OFS : 5890 Population : 20'146

**Péréquation des ressources (solidarité principale)**

|                                                                                                                                                                                              |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Cette commune a un revenu fiscal standardisé par habitant de CHF                                                                                                                             | 3'601.5                  |
| Le revenu fiscal standardisé par habitant moyen est de CHF                                                                                                                                   | 3'340.4                  |
| <b>Revenu fiscal standardisé (RFS)</b><br>Recettes fiscales que la commune générerait en appliquant le coefficient d'imposition moyen pondéré et un taux standard d'impôt foncier de 1%      | L'écart est de CHF 261.1 |
|                                                                                                                                                                                              | 80%                      |
| Du moment que le revenu fiscal standardisé de la commune est supérieur à la moyenne, celle-ci participe au financement de la péréquation des ressources, avec un montant par habitant de CHF | <b>208.9</b>             |
| En montant absolu, cela représente CHF                                                                                                                                                       | <b>4'207'833</b>         |

**Péréquation des ressources (dotation minimale)**

|                                                                                                                                                                                |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Avant péréquation des ressources, le revenu fiscal standardisé par habitant de cette commune exprimé en pourcent du revenu fiscal standardisé par habitant moyen était de      | 107.8%   |
| Après péréquation des ressources, ce pourcentage est descendu à                                                                                                                | 101.6%   |
| Du moment que le pourcentage après péréquation des ressources est supérieur à 90%, cette commune ne reçoit pas de compensation complémentaire au titre de la dotation minimale | <b>0</b> |

**Péréquation des ressources (Prélèvements conjoncturels)**

|                                                                                                                                                                                        |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| La commune doit verser à la péréquation 50% de son impôt sur les successions et donation, de son impôt sur les gains immobiliers et de ses droits de mutation, ce qui correspond à CHF | <b>2'046'756</b>  |
| La commune doit verser à la péréquation 30% de son impôt sur les frontaliers, ce qui correspond à CHF                                                                                  | <b>283'426</b>    |
| Les prélèvements sur les impôts conjoncturels de l'ensemble des communes sont répartis entre elles en francs par habitant. Cette commune a donc droit à un montant de CHF              | <b>-4'067'468</b> |
| Au net, cette commune est bénéficiaire de ce mécanisme pour CHF                                                                                                                        | <b>-1'737'286</b> |

**Participation à la cohésion sociale (PCS)**

|                                                                                                                                 |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Après les effets du rééquilibrage financier en faveur des communes, le montant total de la PCS à charge des communes est de CHF | 842'017'811       |
| En francs par habitant, le montant de la PCS est de CHF                                                                         | 984               |
| Avec sa population de 20'146 habitants, cette commune participe donc au financement de la PCS pour un total de CHF              | <b>19'822'741</b> |

**Péréquation des besoins structurels (surface productive)**

|                                                                                                                                                     |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Cette commune a une surface productive (en hectares) de                                                                                             | 230.0    |
| Si elle avait une surface productive par habitant égale à 120% de la médiane cantonale, elle aurait une surface productive de                       | 15'735.8 |
| L'écart entre sa surface productive et 120% de la médiane est de                                                                                    | 15'505.8 |
| La surface productive de la commune étant inférieure à 120% de la médiane, celle-ci ne reçoit pas de compensation de ce mécanisme de la péréquation | <b>0</b> |

**Péréquation des besoins structurels (population en altitude)**

|                                                                                                                                                         |                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| La part du territoire de cette commune avec une déclivité de 35% ou plus est de                                                                         | 12.4%                                                              |
| Cette commune a droit à une compensation par personne résidant en altitude égale à CHF 585 multipliés par la part susmentionnée, c'est-à-dire de CHF    | 72.5                                                               |
| <b>Personne résidant en altitude</b><br>Personne domiciliée dans la commune dont le lieu de résidence principale est sis à une altitude de 730m ou plus | Le nombre de personnes résidant en altitude de la commune est de 0 |
| La commune n'ayant pas d'habitants qui résident en altitude, elle ne reçoit pas de compensation de ce mécanisme de la péréquation                       | <b>0</b>                                                           |

**Péréquation des besoins structurels (élèves pondérés)**

|                                                                                                                                                         |          |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------------|
| Cette commune compte le nombre suivant d'élèves                                                                                                         | 2'002    | <i>Pond. 1.00</i> |
| Le nombre d'élèves domiciliés à plus de 2,5 km de leur école (distance effective par chemins et/ou routes) est en revanche de                           | 31       | <i>0.15</i>       |
| Le nombre d'élèves pondéré de la commune est de                                                                                                         | 2'006.7  |                   |
| Si elle avait un nombre d'élèves pondéré par habitant égale à 120% de la moyenne cantonale, elle aurait le nombre d'élèves pondérés suivant             | 2'748.4  |                   |
| L'écart entre ses élèves pondérés et 120% de la moyenne est de                                                                                          | -741.7   |                   |
| Le nombre d'élèves pondéré de la commune étant inférieur à 120% de la moyenne, celle-ci ne reçoit pas de compensation de ce mécanisme de la péréquation | <b>0</b> |                   |

| Péréquation des ressources | Péréquation des besoins | Compensation des villes | Compensation transitoire | PCS               | Facture policière |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>2'470'546</b>           | <b>0</b>                | <b>-3'668'370</b>       | <b>0</b>                 | <b>19'822'741</b> | <b>621'139</b>    |

NB : les montants en vert sont à recevoir et les montants en rouge à verser

|                                                   |                   |
|---------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Total péréquation et factures cantonales :</b> | <b>19'246'056</b> |
|---------------------------------------------------|-------------------|

**Charges particulières des villes (couche population)**

|                                   | Nombre        | Montant p/hab | Total              |
|-----------------------------------|---------------|---------------|--------------------|
| Population entre 0 et 1'000       | 1'000         | -133          | <b>-132'913</b>    |
| Population entre 1'001 et 3'000   | 2'000         | -372          | <b>-744'313</b>    |
| Population entre 3'001 et 12'000  | 9'000         | -665          | <b>-5'981'083</b>  |
| Population entre 12'001 et 15'000 | 3'000         | -1'063        | <b>-3'189'911</b>  |
| Population entre 15'001 et 30'000 | 5'146         | -1'116        | <b>-5'745'349</b>  |
| Population entre 30'001 et 45'000 | 0             | -1'170        | <b>0</b>           |
| Population au-delà de 45'000      | 0             | -1'223        | <b>0</b>           |
| <b>Totaux</b>                     | <b>20'146</b> | <b>-</b>      | <b>-15'793'568</b> |

Les montants versés par la couche population sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant. La contribution de cette commune est de CHF **11'964'404**

La compensation nette en faveur de la commune est donc de CHF **-3'829'164**

**Charges particulières des villes (déficits des lignes de trafic urbain)**

|                                                                                                                                                                               |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| La participation de cette commune au financement des déficits des lignes de trafic urbain, comme définies dans la LMTP, est de CHF                                            | 3'128'056         |
| La commune est compensée à hauteur de 60% de sa participation au financement de ces lignes, c'est-à-dire à hauteur de CHF                                                     | <b>-1'876'834</b> |
| Les montants versés par cette compensation sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant. La contribution de cette commune est de CHF | <b>2'037'627</b>  |
| La contribution nette de la commune est donc de CHF                                                                                                                           | <b>160'794</b>    |

**Facture policière**

|                                                                                                                                                                                                                                                             |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Le montant total de la facture policière est de CHF                                                                                                                                                                                                         | 75'383'815     |
| 35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun. Il est pris en charge par l'ensemble des communes. En francs par habitant, le montant de ce socle commun est de CHF                                                                               | 30.8           |
| 65% de la facture est répartie exclusivement entre les communes délégatrices. Sa répartition se fait à 50% selon la population et à 50% selon la population pondérée. Cette commune n'étant pas délégatrice, elle ne finance pas cette partie de la facture | 0.0            |
| Avec sa population de 20'146 habitants, cette commune participe au financement de la facture policière pour un total de CHF                                                                                                                                 | <b>621'139</b> |